Quatrième Année — N° 144 | Eur Gwennek – Cinq Centimes | Samedi 29 Juin 1907

JOURNAL RÉGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE . . 1 an . . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle
FRANCE . . 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —
Les Abonnements sont payables d'avance
Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

"Evid ar Vro dre ar Bobl" | "Frankiz da beb Barn!"

Directeur : F. JAFFRENNOU "Taldir"
Secrétaire de Rédaction : Léon LE BERRE "Ab Alor"
Administrateur : Louis GOURLET. | Correspondant Central : Jean SOLU.

Rédaction et Administration
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS
Ann. et Récl., 4e p. 0 f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité, ou directement à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus

« Bera, Laez, ha Librente. »
Girlou lavarel gant AN TOUR D'AUVERGN

Ar freuz er C'hreizdeiz

An deiziou diveza deuz ar sizun dremenet a zo bet deiziou a c'hoad hag a gaon evit ar c'hreizdeiz deuz ar Franz. Clemenceau en doa roet urz da lakat er prizoun, Ferroul, adjoënt-maer Narbon, Marcellin Albert, ar païzant-ze deuz Argeliers, pehini eno en deuz lakeat war zao eur bobl tud, ha kenteliet d'ezo kas da bourmen paotred an taillou, ken n'hen divije ar c'houarnamant evesaet mad deuz o stad reuzeudik.

Ar c'houarnamant en doa kaset da geriou Narbon, Beziers, Montpellier, Perpignan eun niver braz a zoudarded hag a archerien, mez ar bobl kounnaret o deuz great d'ezo eur gwall digemer, dreist-holl d'an archerien hag d'ar guirasserien. En Narbon, Perpignan, eun niver a dud o deuz klasket lakat an tan er souprefetti, hag er prefetti. An archerien a oa er souprefetti, heb avertissa ar bobl araok, evel ma lavar goulskoude al lezen, o deuz tennet dostu var an dud a oa var an dachen ; meur a hini a gouezaz lazet, lod-all glazet.

Dever ar souprefet a vije bet da genta, kentelia d'ar bobl en em denna kuit araok rei urz da denna ; kredabl e flerie re en e lerou rag n'hen deuz ket kredet hen ober.

Meur a grogad a zavaz neuze etre tud kear hag an armo, en eur ger an tennou fuzuil a strake bep an amzer hag ar goad a ruille dre ar ruiou ; eur paotr iaouank a bemzek vloaz a dremene dre ar ru a zo bet lazet gant eur c'huirasser ; eur plac'h iaouank e deuz kavet ive ar maro ; daou zen all a oa azezet en eur c'hafe, a zo bet lazet gant eur boled, pehini en doa treuzet ridoch houarn ar c'hafe.

Eur rejimant soudarded var droad, ar 17e a zo en emzavet a eneb e chefou hag e deuz refuzet bale var ar bobl : « Biken, emezo, na dennimp var hon breudeur a zo en dienez hag er vizer ! »

Goude beza torret doriou ar vagazin armou ha pouldr, ha beza torret lod deuz ar fuzuliou, o deuz kemeret pephini bep a 200 kartouchen. Neuze o deuz kemeret hent Beziers evit mont emezo, da lac'ha ar guiraserien o doa tennet var o zud. Ar jeneral Lacroisade o fedaz, mez en vean da rantreal en o c'hazern :

— Lazit ac'hanon, eme ar jeneral, pe sentit ouzin !

— N'ho lazimp ket, eme ar zoudarded, loskit ac'hanomp da dremen.

Var o hent e kavchent an 81e rejimant digaset evit o faka, tenna a rachent neuze tennou fuzuil en ear hag e oant losket da dremen.

Dioc'h ma lavar an offserien deuz an 81e rejimant, ar zoudarded revoltet, pere n'ho doa rener ebet ganto nemed kaporaled, o doa kelc'het kerkoulz an 81e rejimant ma oa ar gounid d'ezo ma vije bet emgan. Ar bobl e Beziers en deuz great d'ezo eun digemer deuz ar gwella, chomet int eno eun devez hag eun nosvez. Goude beza kemeret kuzul etrezo ar zoudarded revoltet a zo en em rentet disadorn d'ar jeneral Bailloud, goude m'en doa heman roet d'ezo e c'hir a enor ne vijent ket puniset.

Hiviziken, dioc'h ma leverer, ar c'houarnamant na losko mui ar zoudarded d'ober o amzer zervich en o bro, rag soudarded ar 17ed a oa kazi holl deuz ar c'hreizdeiz ; ar Vretoned eta a vo galvet da viz du kenta, a c'hell beza sur ne rint ket o amzer e Breiz.

Dirgwener, Clemenceau en deuz roet da anaout d'ar gampr ar pez a oa tremenet er c'hreizdeiz. Aldy, kannad Narborn a rebechaz d'ezan gant kalz a nerz ar goad skuillet er c'hreizdeiz. « Ma karchec'h emezan, beza losket Ferroul libr, ha nompaz beza digaset kement a zoudarded da Narbon, ne vije kel bet kement a vuntr hag a laz. Ne ket a dennou fuzuil e teuot a-benn deuz ar c'hreizdeiz. Spontuz eo evelato gwelet ar zoudarded o tenna war o breudeur. Skoït war ar re a faoz ar gwin ha loskit Ferroul libr. Etre ar C'hreizdeiz hag ar c'houarnamant ez euz hirio eur mor a c'hoad. »

En despet da brezegennou Aldy, Jaures, Millerand, ar gampr a ro he fizianz da Glemenceau gant 104 mouez majorite.

Paourkez kreideiz, petra eo servijet d'id beza a du gant ar c'houarnamant a bell zo ?

Clemenceau hirio en em gundu en ho kenver evel ma vijec'h *gwen !* Klask a ra rei ze da gredi, evit ma c'hello eur vech muioc'h lavaret en deuz sovetet ar Republik.

Clemenceau en deuz bet ar gonid dre 104 mouez ; just an niver deputeed o doa laeret ebarz affer Panama !

Clemenceau a oa maer Montmartr er blavez 1871, a zindan ar Gommun, pa oa lazet gant ar revolusionerien ar jeneraled Thomas hag Lecomte, ne reaz netra evit o zikour.

Eun tach goad a zo e koumansamant e vuez publik, eur poullad a zo hirio er fluvez.

PAGAN.

UNE & INDIVISIBLE

Les petits enfants des émigrés de 93 pourraient retourner aujourd'hui contre le vieux Ranc et les petits-fils des Jacobins la fameuse accusation de « n'avoir rien appris ni rien oublié. »

Si la France finit par sombrer dans la tourmente déchaînée par l'oppression Corse de l'Etat Centraliste, ce sera uniquement parce que des maîtres ne se seront pas résignés à jeter, à temps, par-dessus le bord le dogme de la *République une et indivisible* et les autres préjugés idiots de leurs grands ancêtres, qui n'avaient pas prévu l'usage, que feraient un jour des marchands de lorgnettes de cet héritage.

Au milieu de cet affolement des étatistes de droite et de gauche bêlant, comme une cargaison de moutons sur un bateau qui vient de faire côte, il n'y a plus que nous, pauvres bougres de régionalistes, accusés de séparatisme et de toutes sortes d'autres méfaits en *isme*, à monter les canots de sauvetage et à insinuer qu'il serait temps de fermer à l'intérieur des cloisons étanches ouvertes depuis cent ans et plus.

Les canots de sauvetage ! Les cloisons étanches ! Mais misérables ! bêlent nos moutons rouges, blancs et surtout tricolores, et que faites-vous alors de l'Unité Française, de la République Une et Indivisible ?

Si la République Une et Indivisible n'a jamais été qu'un boniment de charlatans, je ne vois pas en quoi l'Unité française serait compromise si le corps national se mettait à fonctionner de nouveau normalement, c'est-à-dire conformément aux lois de la division du travail et de la Physiologie.

Ce sont de beaux contempteurs de la science ces disciples d'Homais qui prétendent s'abriter derrière elle pour démolir le bon Dieu.

Qu'est-ce qui se passe dans ces familles de braves travailleurs, où tous les enfants gagnent leur vie et contribuent aux dépenses du foyer ? Sans doute les garçons et les filles aident le papa et la maman avec l'argent qu'ils gagnent, mais ils ont aussi leur bourse à eux, dont ils font ce qu'ils veulent, qu'ils gèrent comme ils l'entendent. Et quand le Papa veut tout tirer à ses enfants pour faire la noce au cabaret, dame ! on se f... des coups, de même que lorsque la maman veut accaparer l'argent des autres enfants pour son benjamin ou sa benjamine.

Pourquoi la Bretagne, le Languedoc, la Flandre, la Lorraine, etc. etc, n'auraient-elles pas, elles aussi, le droit d'avoir leur bourse régionale propre et de la gérer à leur guise, en ne versant à Marianne que leur quote-part pour l'entretien du grand foyer commun, la France fédérale ? Il n'y a que dans les familles de souteneurs que l'on rencontre des types ignobles comme cette cette maman-République, exigeant tout l'argent de ses enfants pour entretenir les marlous de la politique, les escarpes de la bande à Thémis et une foule d'autres parasites inutiles.

Qu'on me permette, pour une fois, une constation brutale. Au point de vue du sens politique les Français sont devenus des pédérastes et des inversés. République une et indivisible de Ranc, voilà ce que tu as fait, en cent ans, du premier peuple de notre civilisation blanche ! Et notre mission, à nous autres régionalistes, n'est pas sans analogie avec celle des médecins de la salpêtrière.

LIONEL RADIGUET.

Echos et Nouvelles

La Statue de la Tour d'Auvergne

A l'heure où ce journal paraîtra, Carhaix aura, une fois de plus, fêté son illustre enfant. Disons en passant qu'il est vraiment regrettable que des Bretons n'honorent en lui que le guerrier, et peu ou pas du tout le celtisant.

Jadis, sur le premier piédestal de la statue inaugurée sur le Champ-de-Bataille le 27 juin 1841, on lisait une double inscription bretonne et française. Ce piédestal était en granit gris-blanc du Huelgoat.

Voici l'inscription bretonne, avec l'orthographe du temps :

DA
THEOPHIL MALO
DE LA TOUR D'AUVERGNE CORRET
QUENTA GREUNADER A FRANCE
GANET E KER-AHEZ
DAN 23 A VIS QUERZU
ER BLOAVEZ 1743
MARO VAR AN DACHEN A ENOR
DAN 27 A VIS EVEN ER BLOAVEZ 1800

Nous ne croyons pas que la place manque sur le piédestal pour y replacer cette inscription, ou une autre, qui serait vraiment bien à sa place sous les pieds du héros qui eut un culte aussi grand pour sa langue maternelle que pour la France.

Une lettre de M. Collignon

Pour répondre à certaines allégations du *Réveil* qui semblaient faire croire à une candidature possible de M. Collignon au conseil général, celui-ci a adressé à la *Dépêche* une lettre dont nous extrayons ce passage :

« En même temps qu'il plaide pour les processions, le *Réveil* fait une découverte. Il trouve et il annonce à ses lecteurs que c'est moi le candidat que les « modérés » pensent opposer à M. de Servigny.

« Eh ! Qui donc a pu y penser, M. Jouy, sinon vous ? Ce n'est pas que je me croie oublié, car les Bretons ne sont pas des gens à perdre le souvenir d'un homme qui a fait son devoir parmi eux et qui en a souffert ; mais mes amis, et je les crois nombreux, savent que je n'ai jamais voulu connaître la nuance d'un républicain, ce qui m'a valu, d'ailleurs, de passer pour radical sous le gouvernement des modérés, qui n'en ont eu cure, et pour modéré sous le gouvernement des radicaux.

« Mes amis n'auraient pas eu l'idée de faire de moi un instrument de division dans un moment grave où l'union est partout le devoir. Ils savent en outre, ce que vous paraissez ignorer, M. Jouy, c'est que n'étant ni domicilié, ni imposé dans le Finistère, je ne puis pas y être conseiller général. »

L'Association Bretonne

L'Association Bretonne tiendra, cette année, ses assises à Lamballe, du lundi 2 au samedi 7 septembre.

Elles comprendront un congrès d'archéologie et un concours agricole. Ce dernier aura lieu le mercredi 4 septembre, de 3 heures du matin à 4 heures du soir.

Contre les Lords

Lundi, le Premier Ministre d'Angleterre, M. Campbell, a fait passer à la Chambre des Communes le vœu suivant :

« En vue de répondre à la volonté du peuple, comme le demandent les mandataires élus, il est nécessaire de réglementer par une loi les pouvoirs de la Chambre des Lords, afin qu'elle ne puisse défigurer ou repousser les mesures passées à la Chambre des Communes, et que celle-ci soit assurée de toute sa liberté pendant sa législature. »

Carnet de Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de notre ami Henri de la Guichardière (Telen-Aour), barde porte-glaive du Gorsedd d'Armorique, de Corseul, avec Mlle Pia de Pesquidoux, du Houga (Gers).

Le barde Telen-Aour est l'un de nos meilleurs régionalistes et poëtes bretons : sa fiancée est elle-même écrivain de talent. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église du Houga, le lundi 15 juillet.

Bibliothèque Universitaire de Rennes

Les opérations annuelles du récolement à la Bibliothèque Universitaire de Rennes auront lieu du 4 au 6 juillet. Comme les années précédentes, la Bibliothèque sera fermée pendant leur durée.

Les emprunteurs doivent rapporter les ouvrages qui leur ont été prêtés avant le mercredi 3 juillet, dernier délai.

Orphelinat Mutualiste Français

53, rue Jean-Jacques Rousseau. — PARIS

Avis Important

Les souscripteurs de billets aux fêtes données au profit de "l'Orphelinat Mutualiste Français" sont priés de demander la liste des numéros gagnants de la Tombola gratuite, dont le tirage a eu lieu les 27 et 28 Mai dernier, au siège social de l'Œuvre Maternelle, 53, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris. Prix de la Liste : 10 centimes.

Carnet d'un Breton

L'insurrection du Midi et l'insurrection bretonne du Papier timbré (1675). — Les exactions d'un gouverneur. — Colère des villes. — Indignation des paysans. — Le notaire Le Balp. — Ce qu'était la gabelle et ce qu'en pensaient les révoltés. — Haine contre la noblesse. — Les châtiments.

L'insurrection du Midi causée par la misère des viticulteurs nous remet en mémoire la fameuse révolte bretonne de 1675. Le Clémenceau d'alors s'appelait Louis XIV, et le ministre de ses exactions fut le gouverneur de Bretagne, duc de Chaulnes, surnommé *le Bœuf* à la cour, et *Gros cochon* à Rennes.

On sait que d'après l'acte d'union de 1532, les Etats votaient eux-mêmes l'impôt. Or en cette année 1675, la monarchie française, en guerre avec la Hollande, avait un pressant besoin d'argent. L'impôt ordinaire ne lui suffisait plus. Il lui fallait encore ce qu'on appelait le don gratuit, cadeau plus ou moins spontané de deux ou trois millions et qui tendait à devenir un supplément obligatoire. Déjà en 1671, la Bretagne avait ainsi offert deux millions cinq cent mille livres. De Chaulnes avait pris pour lui vingt milles écus, sa femme deux mille louis d'or.... Il fut même question à un certain moment d'envoyer dix mille écus à Mme de Grignan, gouvernante de Provence et fille de Mme de Sévigné.

C'est de ce temps que date la venue des parasites français qui ne cessèrent depuis de pulluler en Bretagne.

Les Etats ne refusèrent point encore. De plus, à force de puiser dans la caisse publique, il arriva un moment où il n'y eût plus d'argent. Que fit-on ? Dans un pays où la gabelle n'existait pas on l'établit. On créa le monopole du tabac et on l'afferma à de gros financiers La vaisselle d'étain, d'un usage général à cette époque, fut assujettie à la marque et dut être vendue en conséquence. Enfin l'obligation de se servir du papier timbré dans les transactions et actes notariés vint augmenter le mécontentement général.

Rennes se souleva. La duchesse de Chaulnes y fut passée à tabac par les poissardes. A Nantes, l'évêque, M. de la Beaume est saisi et gardé comme otage par les insurgés, tout comme l'autre jour le sous-préfet de Lodève par les habitants de Paulham. Une femme, la Veillone qui incarnait l'insurrection avait été arrêtée. Tel traitement qu'elle pourrait subir dans les geôles, l'évêque le subirait également dans son séquestre. Devant l'impossibilité où se trouvait le gouverneur, M. de Molac, d'imposer sans danger pour le prélat, silence aux revendications populaires, il se l'imposa à lui-même, réalisant ainsi la devise de sa famille : « Grik da Molak ! — Silence à Molac ! » La Veillone fut mise en liberté.

Morlaix, Fougères, Quimper, Dinan, suivirent cet exemble.

L'émeute s'organisa. Un simple notaire près la Cour Royale de Carhaix, natif de Cléden-Poher, Sébastien Le Balp fut dans les Cornouailles l'âme de la résistance. Bonnets rouges du comté de Poher, Bonnets bleus de la région de Quimper et de Douarnenez, précédèrent les chouans de plus d'un siècle. Ces paysans refusèrent carrément de payer des impôts qu'ils ne devaient pas et qu'avec raison ils considéraient comme autant de violations des privilèges de la Province. Ils déclarèrent une guerre à mort à la gabelle.

La capitale du royaume secret de Le Balp furent les bois de Toul-al-laëron près Gourin. Là siégeait son conseil ; de là partait ses ordres contre la maudite gabelle.

Cet impôt se percevait en obligeant les individus et non les feux à prendre dans les greniers de l'Etat et à un prix fixé par l'administration, une certaine quantité de sel. Si vous aimiez à manger salé, tant mieux pour vous ! Mais, eussiez-vous détester ce condiment, que vous eussiez dû, quand même, vous en approvisionner ! C'était la chose la plus vexatoire de l'ancien régime. La Bretagne, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, toutes provinces dites franches, en avaient été jusque-là dispensées. Aussi comprend-on la fureur de nos bons aïeux devant les taxes nouvelles !

Pour plus d'un la gabelle fut un être de chair et d'os, quelque fantastique dragon, mère gigogne d'un peuple de gabelous ! C'est parfois difficile pour des cervelles primitives de ne pas se figurer une force comme un être vivant, une personne réelle. Combien de gens encore croient aujourd'hui à l'existence d'une femme dite République et qui depuis 1870 en serait à son huitième mari ? N'a-t-elle pas son effigie sur les monnaies et son buste dans les salles des mairies ?

Pour chercher la gabelle et l'occir, ils pillèrent les châteaux des nobles accusés par eux de l'avoir importée en Bretagne, et pendirent aux créneaux des donjons ou aux poivrières des tourelles des grappes de gentilshommes encore ceints de leurs épées. Si le châtiment infligé à maint hobereau fut cruel, il est juste de dire que la classe nobiliaire avait complètement failli à son devoir en accordant dans la tenue des Etats, tout ce que demandait de Chaulnes. Les esprits simplistes des paysans, en conclurent que la gabelle se gîtait en quelque château. Le "Code paysan", qu'avaient élaboré les *Nobles Paroisses-Unies du Pays d'Armorique*, défendait cependant de donner asile à ce monstre et à ses enfants, et recommandait en outre de tirer dessus, comme sur un chien enragé, le tout sous peine de mort ! En Combrit, M. Euzennou de Kersalaün et sa famille furent massacrés. Au sac de son château du Cosquer, les Bonnets bleus de Basse-Cornouaille crurent avoir enfin mis la main sur la gabelle. C'était un être accoutré à la mode des horloges de cuisine et dont le mouvement du balancier les irrita. Ils le brûlèrent sur un grand tas de lande, et à l'entour de ce *tantad* ils exécutèrent des danses frénétiques.

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 30

Le Portrait de la Chambre Rouge

par Pierre D'ARLAY

— Mon flegme ne m'empêche pas d'avoir, à cette heure, la tête et le cœur en feu.

Ils étaient arrivés, contournant le château, jusqu'à la porte des remises, où le docteur, n'ayant pas de domestique, voulait laisser son cheval. Alain le reçut et répondit à la question qui lui fut faite que ses maîtres étaient au château. Son regard, empreint d'une curiosité respectueuse, ne quittait pas Bertrand et, comme celui-ci essayait d'ôter le long vêtement en soie de Chine qui devait préserver ses habits de la poussière, le jeune cocher s'empressa, demandant la permission d'aider M. Le marquis.

— Vous me connaissez ! dit Bertrand surpris.

— Oh ! oui, Monsieur, ils sont si heureux chez nous que vous soyez revenu.

— C'est la première fois que j'habite le pays, mon ami.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

— Je le sais, Monsieur, mais je veux parler du vieux sang de Penhoël. La mère de mon grand-père avait nourri le marquis Henry, et nous avons toujours aimé la famille.

— Où demeurez-vous, jeune homme, votre grand-père est mort depuis longtemps, n'est-ce-pas ? demanda Bertrand avec vivacité.

— Oui, Monsieur le marquis, mais mon père vit encore et malgré ses soixante ans et dix ans sonnés, il tient la ferme de la Lande aux Pierres pour M. de Boisgenest.

— C'est bien j'irai voir vos parents.

Le regard reconnaissant d'Alain suivit Bertrand que cette conversation avait rasséréné. Comme toutes les natures impressionnables, ses sensations extrêmement vives au début s'atténuaient sous l'influence d'une préoccupation nouvelle. La sympatie de ce fils d'anciens serviteurs lui était infiniment douce. Quoiqu'il fût pauvre, eux ne le méprisaient pas, et le considéraient toujours à l'égal des seigneurs opulents, leurs bienfaiteurs de jadis. Alors les yeux du jeune homme embrassèrent l'ensemble du château, de la demeure superbe que les révolutions n'avaient point touché de leur marteau démolisseur.

Une vague idée lui vint que c'était pour le sauver que son grand-père avait vendu Penhoël. Cette question s'était agitée souvent chez son père, et celui-ci disait tenir de sa mère, que le marquis Henry conservait l'espoir de rentrer un jour sous le toit de ses aïeux. S'il eût vécu, la faillite du dépositaire de sa fortune dans l'Inde aurait détruit cette espérance. Les ressources lui auraient manqué pour recouvrer le domaine et mieux valait que le beau chouan n'eût pas connu l'amertume suprême de voir une lignée étrangère se perpétuer sous son vieux toit. Bertrand sentait maintenant quelles attaches mystérieuses se forment entre les lieux qui ont vu passer toute une race et le plus inconnu des rejetons de celle-ci.

Le comte de Boisgenest venait au-devant de ses visiteurs avec l'accueillante cordialité qui dominait parfois sa froideur orgueilleuse.

— Je vous remercie, Monsieur, dit-il à Bertrand d'accomplir aussitôt votre promesse ; soyez le bien venu ; je désire vous offrir une hospitalité pareille à celle que recevait ici mon père chez son meilleur ami.

Bertrand rendit chaudement au comte sa poignée de main, le docteur, qui l'observait, vit qu'il était tout à fait rentré en possession de lui-même. En effet, le jeune homme, suivant Monsieur de Boisgenest, avait des regards empreints d'un puissant intérêt pour les appartements dans lesquels on venait de l'introduire ; il restait calme, et le léger chapeau de paille ne tremblait plus entre ses doigts. Ils allèrent ainsi jusqu'au salon vert dont nous avons parlé ; deux immenses fenêtres donnant sur la mer, au fond de cette vaste salle, y laissaient entrer plus de fraîcheur. Les trois hommes s'assirent, le comte était seul.

— Comment va ma petite Rosenn ? demanda M. Jeffik après les premières phrases banales de la conversation. N'est-elle point trop fatiguée du bal d'avant-hier ?

— Docteur, malgré votre savoir, vous ignorez la force de résistance chez les jeunes filles. Un bal tous les jours ne les effraierait pas.

— J'en conviens, mais cette résistance git surtout dans l'imagination et la nature se chargerait bientôt d'apprendre aux imprudents que le surmenage en toute chose peut devenir fatal. N'aurons-nous pas l'honneur de voir M. Pluchot ?

— Non, je suis très contrarié. Il est parti ce matin, rappelé par une dépêche de Paris. Ses collègues, au moment d'un vote important, avaient besoin de sa voix.

— Il n'était pas nécessaire de partir pour cela, les collègues n'auraient-ils pas voté à sa place ?

— Aristide prend plus au sérieux son rôle de député, il ne voudrait pas, voir son nom mentionné, sur un vote qu'il n'eût point fait lui-même.

— Superbe en vérité ! reprit le docteur, d'un ton d'admiration gouailleuse c'est un phénix, un rare échantillon de l'espèce. Madame Pluchot vous a-t-elle quittés aussi ?

— Pas encore, Almaïde est moins brave que Rosenn ; j'en suis surpris, car l'habitude donne souvent plus de hardiesse que l'amour du plaisir n'en inspire aux jeunes filles. Ma belle-sœur va dans le monde tous les soirs à Paris, sans encombre ; elle a pris froid à Tréveneuc et garde la chambre ; mais ce n'est rien, je l'espère, sans celà je vous aurais appelé, docteur.

Un valet de chambre entrait portant des rafraîchissements et des cigares. Le comte, après en avoir grâcieusement fait part à ses hôtes, dit à Bertrand :

— Je vous offrirai tout-à-l'heure de visiter le chateau, je suppose que cela vous sera agréable, Monsieur, et je préviendrai ma fille, qui est aussi expert que Jeffik dans les questions archéologiques.

— Boisgenest, n'avez-vous jamais trouvé dans les papiers de votre père rien qui rappelât les Penhoël ? Je veux parler d'actes concernant la famille. Vous sachant fort jaloux de trésors de ce genre, ma curiosité d'antiquaire ne vous a jamais importuné. Mais Bertrand a des droits autres que les miens.

— J'aurais été très heureux, dit le comte avec franchise, de rendre à M. de Penhoël tout ce qui aurait pu l'intéresser. Je regrette de n'avoir rien de ce genre en ma possession. Cependant, je vais lui montrer des objets ayant appartenu au marquis Henry, objets que mon père a souhaité voir restituer aux descendants de son ami. Faute de renseignements suffisants, j'ignorais votre existence jusqu'au mois dernier.

Les années n'avaient pas changé le caractère d'Huguon Boisgenest. Tel nous le vîmes après la mort du comte Olivier, repoussant avec hauteur les insinuations de l'abbé Lemoël sur les dernières paroles de son père, tel il était au seuil de la vieillesse. Une crainte orgueilleuse l'empêchait de mentionner la lettre et le billet du « beau chouan » de peur que son descendant ne prît le change, et n'interprétât d'une manière défavorable les recommandations suprêmes du fugitif.

Il avait quitté le salon pour gagner son appartement et remplir sa promesse en rapportant au percepteur le cachet d'agathe et l'étui de maroquin qui contenaient la bague et les cheveux du marquis Henry, lorsqu'il rencontra Rosenn qui sortait de la chambre de sa tante.

— Monsieur de Penhoël est dans le salon vert, avec Jeffik, dit-il, je voudrais que tu descendes. Je vous rejoins tout-à l'heure.

— J'allais faire la lecture à ma tante, répondit la jeune fille, je vais la prévenir que je remonterai un peu plus tard.

— C'est bien, va !...

Rosenn s'arrêta une minute, pour laisser à son cœur le temps de s'apaiser, à ses joues de perdre leur nuance trop vive. Madame Almaïde, apprenant la visite de Bertrand, eut beaucoup de peine à dissimuler sa mauvaise humeur.

— Quel ennui de me voir enfermée ici avec cette courbature, dit-elle. Ton père a des distractions impardonnables. Il tient Lemarchais à distance pendant une anné avec une sévérité presque ridicule, et t'envoie aujourd'hui recevoir un inconnu pour faire jaser le pays.

(A suivre)

Il ne faisait pas bon être noble en Bretagne, dans ce temps-là. Le vieil instinct celtique de l'égalité primitive alla même jusqu'à déclarer, par le susdit Code, que " les filles nobles choisiraient leurs maris dans la condition commune " afin qu'il n'y eût plus de caste privilégiée, mais seulement des Bretons en face de la France. Pour réconcilier les nobles et les paysans, il faudra le refus du don gratuit fait par acclamation aux Etats de Dinan en 1717. Ce qu'il faudra surtout, c'est le sang des quatre gentilshommes décapités à Nantes, le mardi-saint 26 mars 1720, en haine des libertés bretonnes : Montlouis, du Couëdic, Talhouët et Pontkallek.

On sait quelle épouvantable répression fut opposée à la révolte. Dans les villes on avait pillé les bureaux du timbre et les dépôts de tabac C'est pourquoi Rennes vit disparaître toute une rue, et une imposition de cent mille écus peser sur ses habitants. Dans les campagnes les arbres ployaient sous le poids des pendus. Mme de Sévigné en plaisanta d'une façon qui n'était guère en son honneur. Après avoir eu bien peur pour son ami de Chaulnes, pour elle-même peut-être, elle eut cette phrase significative: « La penderie me paraît maintenant un rafraîchissement ! »

On ne se contente pas de pendre. Les monuments publics eux-mêmes ont part à la punition. Pour châtier les " Nobles Provinces-Unies du Pays d'Armorique ", on rase les clochers. D'après M. Le Carguet, le savant archéologue audiernais, celui de Lanvern, ainsi accoutré, aurait fourni par esprit de protestation le type de la coiffe de nos bigoudennes.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le mouvement fut dompté. Le Balp n'était pas assez fort pour tenir en échec les armées du Roi. Tout conjura sa perte : les soldats, l'indiscipline de ses partisans ; tout, jusqu'aux sermons du P. Maunoir, comme en fait foi sa *Vie* publiée en 1895, par le P. Séjourné S. J.. La Bretagne fut irrémédiablement condamnée à subir de plus en plus le despotisme royal. Elle vit disparaître une à une ses libertés dans les brumes du Passé avant de se réveiller au matin du 4 août 1789 dans un état de dénûment complet, avant de n'être plus même nominalement une Nation.

Léon LE BERRE.
" Abalor ".

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du 21 Juin

M. Clemenceau explique au début de la séance les événements malheureux de Narbonne. M. Aldy réplique qu'il ne comprend rien aux voltes-face d'un ministre qui, huit jours auparavant, s'excusaient presque auprès des manifestants de ne pouvoir obliger les compagnies à mettre à leur disposition des billets quart de place pour se rendre dans les meetings et qui aujourd'hui fait tirer sur eux et les sabre. Il est certain que les mères en donnant leurs enfants à la Patrie n'ont nullement entendu en faire les bourreaux de leurs frères.

M. Brousse, reproche au ministre de laisser se promener en liberté des fraudeurs notoires comme un certain Dayon, tandis qu'on enferme Ferroul.

M. Charles Benoist croit que la cause des désordres gît dans une putréfaction de la liberté (*sic*)

MM. de Ramel et Brousse ne peuvent comprendre comment le président du Conseil a voulu faire croire au pays qu'il s'agissait d'un mouvement réactionnaire. Il en a menti.

Il s'attire également de M. Lasies une remarque fort judicieuse. M. Aldy ayant dit que la troupe avait tiré sans sommations, et Clémenceau ayant répliqué qu'il était certain qu'on en avait fait deux s'attira cette riposte du député du Gers : « Ce n'est pas deux, c'est trois que veut la Loi ! »

M. Millerand ne croit pas que les hommes qui sont aujourd'hui au banc du gouvernement soient qualifiés pour achever la besogne qu'ils ont commencée, et M. Jaurès appelle le présent cabinet, un gouvernement de guerre civile. Toutefois la Chambre accorde encore sa confiance à Clémenceau par 327 voix contre 225.

Séance du 22 Juin

La loi sur la répression des fraudes est à croire qu'elle reviendra encore bien des fois sur le tapis avant de contenter tout le monde.

Disons que son esprit général est une surveillance active exercée sur les propriétaires, métayers et fermiers récoltants et l'interdiction de la fabrication de la piquette autrement que pour la consommation familiale.

Séance du 25 Juin

Une proposition de M. Coutant, tendant à faire donner une ration supplémentaire est adoptée.

Jaurès voudrait voir aborder immédiatement la discussion touchant la suppression des Conseils de guerre. Clémenceau ne croit pas que ces moments de trouble soient propices. Labori pense comme lui et estime qu'on doit renvoyer le débat à la rentrée des chambres. Lasies lui-même est de cet avis. Le projet est donc ajourné.

M. Pelletan fait adopter dans l'ordre du jour de Lundi prochain la discussion de l'impôt sur le revenu.

Sénat

Le Sénat s'occupe la loi sur les fraudes réorganise les communes de la Martinique dont l'économie géographique fut quelque peu troublée par les éruptions volcaniques. MM. de Goulaine et général Langlois s'opposent au renvoi de la classe 1903.

AR REVEULZI

En devez a hirio

Er mare ma skrivomp, ar sperejou a zeblant beza deut da veza muioc'h pozet. Goude ar gorventen genta, e teu eun tammik siouladen brema. Goloet eo ar vro a soudarded hag a archerien. Gwelomp memez tra petra zo c'hoarvezet ar sizun-ma en departamanchou reveulzet.

An tan en ti ar prefet

An tan a zo bet lakeet en prefeti Perpignan gant ar revolusionerien. Ar prefet a oa et da goach tre beteg an doen. Ar bobl a oa et var e lerc'h ha gret e vije bet e jeu d'ezan, paneved ar bomperien a zilivraz anezan hag e famill.

Eur souprefet prizonier

Icard, souprefet Narbonn, a zo bet darbed d'ezan beza lakeet d'ar maro gant re Narbonn ; diou rujumant a zeuaz da denna anezan digant an dud.

Eur poliser tolet en dour

En Narbonn, epad daou zevez, poliser a-bed ne deuz gallet bale dre ar ruiou. Unan anezo a zo bet anaveet ha sklejet beteg ar c'hanal ; daoust d'e glemmou, eo bet stlapet ebarz goude beza tapet toliou kontell.

Eur vataillon 'n em savet

Eur vataillon deuz ar 17^{ed} rujumant, kazernet en Agde,(Hérault,) a zo partiet deuz ar c'hazern gant fuzuliou ha kartouchennou. An ofiserien n'int ket bet evid harzel anezo da vond.

Pa oa klevet ar c'helou, e oa kaset eur rujumant-all, ar 81e, gant ar jeneral Lacroisade en e benn, da areti ar soudarded dizent. Jandarmed a oa kaset ive, mez re ar 17^{ed} a oa boulejou ganto, hag o breudeur a lezaz anezo da dremenn.

Dont a rechont da Véziers. Eno e chomaz eun devez penn-da-benn var ar blasen. Dont a reaz keuz d'ezo neuze, hag e promethont distrei d'ar c'hazern ma ne vijent ket puniset. Prometet e oa d'ezo hag e tistrochont d'ar c'hazern. Ar 17^{ed} a zo bet diblaset ha kaset da C'hap.

Eur souprefet all paket

Leulier, souprefet Lodève, a oa et da Baulhan evid esa siouláat d'ar baizanted. Ar re-ma, droug enno, o deuz kemeret anezan, ha lavaret d'ezan : « Hop : d'an traon Clemenceau, hag e vi lipr ! » Ne fellaz ket gantan ober, hag e oa bac'hatet. Daou zevez e oa miret en eun ti, ha neuze e oa lezet da vont kuit, pa zeuaz jandarmed da glask anezan.

Marcellin Albert deut da Bariz !

E-keid ma oa rujumanchou a-bez, var droad ha var varc'h, o klask tapout Marcellin Albert da lakaat anezan er prizon asamblez gant Ferroul ha re Argeliers, hema a oa partiet, hag a oa deut da Bariz. En em gaout a reaz disul vintin er ministaër, hag e c'houllaz ma ne oa ket Clemenceau er gear. C'hoant en doa da gaozeal gantan. Pa roaz e garten-vizit, kredet hardi e chomaz abafet an hucherien hag al lakizien. Ne gredent ket e oa mestr ar C'hreizdeiz eno dirazé. Kaset e oa da vureo Clemenceau, hag e kaozechont o daou epad eun heur. Clemenceau a lavaraz d'ezan : « Lipr oc'h deut ebarz, lipr ec'h efet er-meaz. Mez heuliet al lezen, ha grit ho posubl da zigas ar peoc'h adarre. »

Albert a ieaz kuit, hag a gemeraz an train noz da zistrei da Argeliers. Setu aze eun dro vrao c'hoariet da bennrener ar c'honsaill memez tra.

Marcellin Albert en deuz prometet da Glemenceau ober e bosubl da zigas ar siouider en dro e-touez ar gwinierien.

Petra gousto ?

Diblas soudarded ha kavalierien da gas d'ar C'hreizdeiz a gousto ouspenn tri milion arc'hant.

Ar soudarded dizent

Var wâsaat e ia an dizentidigez en arme. Benn ar fin ne c'houllo soudard a-bed ken obeïsa d'an dougerien galonsou.

Ar vrud a red penoz eun toullad martoloded deuz ar *Viktor Hugo*, en porz Toulon, a zo 'n em zavet.

Pevar c'hant dizenter deuz ar 17^{ed} rujumant a vo kaset d'an Tunizi.

Soudarded ar 17^{ed} en Tunizi

Evid kastia ar soudarded ravoltet euz ar 17^{ed} rujumant, darn anê a zo bet kaset d'an Alpou, hag eur vataillon d'an Tunizi.

Marcellin Albert er prizon

Marcellin Albert, redemptor ar C'hreizdeiz, a zo bet dizaprouet gant e genvroïz abalamour eo bet o welet Clemenceau. Dirag fulor ar gwinierien, Albert a zo et anean e-unan da 'n em renti prizonier da brizon Montpellier.

Ar Votadegou-kanton

EUZ AN 21 A VIZ GOUERE

KONSAILL JENERAL

— Koste-'n-Nord —

En *Kallak*, a zo chenchamant aboue ar sun diveza. Markiz Kerouartz a lavare ne n'em zougehe ken, an dra-ze a oa merket var ar journaliou. Mez dirag pedennou an holl, a neuz konsantet dond var e gomz. Lavaret a neuz d'an Aot. Kerherve, maër Kallak ec'h eche var ar renk, hag e talche da rei harp da oueliou Santez-Barba, deuz Kallak.

En *Bourvriak*, an Aot. Roscoat, bet depute, a zo bet konsailler jeneral. En em addoug a ra. Konsailler eo aboue 1889, var-lec'h ar Gwegan, noter ha maër. An Aot. Roscoat a zo deut mad er C'honsaill jeneral, lec'h ma prizer kalz e gomziou. Kaozeet zo bet e teufe Kerguezek da c'hoari dioutan en kanton Bourvriak, hag e tilezche kanton Landreger. Piou zo o kredi ze.

En *Lanndreger*, Kerguezek a zo distro deuz Paris. Memez ne oa ket chomet da voti a du pe eueb ar ministaër var boënt ar Gwin. Ar sun all an Itron G.., intanvez eur jandarm a vor, pehini noa great 24 bla servich, a oa deut da c'houlen sikour digantan, mez an Aotrou Pemilskoed a neuz ezom deuz e voni, hag ar plac'h kez a oa diskueet an nor d'ei. Kerguezek na dremeno ket.

(*Da heuil.*)

KAOZEADEN

Var al Labour-Douar hag ar pez a zell outan

Divarbenn eul levrik skrivet war ar mod da zevel ar gwenan en Breiz-Izel.

Pa skriviz al levrik *Ar Gwenan*, ma sonj a oa da zistrei ma c'henvroiz deuz ar mod da kutuill ar mel en eur vouga ar gwenan. Ar mod goue-ze impliet gant hon zadou koz a zo ramplaset hirio dre eur mod gwelloc'h : elec'h troc'ha ar wezen evit kaout ar frouez, en em gontanter breman d'hi hija.

Galloud a rer eta kutuill ar mel heb laza ar gwenan, hag ober hadou artifisiel ha meur a dra all. Evit hen gouzout na peuz nemet lenn ar genteliou am euz skrivet ebarz ma levrik pehini gasan da biou-bennag hen goulen diganin evid seiz gwennek. Al levrik-ze a zo en gwerz en leordi Ar Borgne, 46, rue Saint-Jean en Brest, hag en bureo ar gazeten *Ar Bobl*, en Keraez.

Mez daoust a c'heller lavaret a gaver bepred tud bouzar oc'h ar wirionez. Beza zo tud ha na fell ket d'ezo kredi an traou nevez ha mad hag a responto d'eoc'h evel m'en devoa respontet d'in neuz ket pell, eun den a spered koulskoude pehini en devoa lennet ma levrik.

« Na c'helle ket, emezan, kredi ar pez am boa lavaret diwarbenn ar vamm, da lavaret eo, biskoaz den na devoa gellet kounta an niver deuz an uiou a c'helle doï bemdez. »

Diskleria e riz d'ezan penaoz an dra na oa ket ken diez a grede gantan. Beza zo 854 kao pe toull en dekved loden gorniek euz eur mêtr ; e mare an dô vraz en eur denna euz ar c'hest ar rengennou en pere he devo dovet ar vamm, hag en eur leuskel ganti nemet kaoiou goullo, antronoz pe eun neubeud deiziou warlerc'h a c'heller gwelet an niver deuz an uiou doet.

Goulen a reaz c'hoaz ganin penaoz a c'hallfen proui d'ezan e ve speriet ar vamm en ear kentoc'h eget ebarz ar ruskenn. Mar peuz amzer d'arvesti toull ar ruskenn goude eo eet er meaz ar c'henta had, adaleg ar bevared devez c'houi a c'hello gwelet ar wirione. Mar deo kaër an amzer, tro mare kreizdeiz, eun devez bennag, c'houi a welo ar vamm o nijal er meaz da glask an tad. Eun hanter heur goude c'houi a welo anezhi o tizrei, flem ar mal chomet en he fenn a dreon.

Eun all a lavare d'in c'hoaz, eun deiz, na mije ket gallet proui ar pez em boa skrivet em levrik. Penaoz, emezan, e c'hellit-hu gouzout a zo tregont pe daou-ugent mil gwenanen ebarz eur bâr gwenan ? Biskoaz den na deuz gallet konta ze. Aman c'hoaz an dra n'eo ket ken diez hag a grede ma den. Dek gwenanen a bouez eur gramm neuz nemed poueza eun tol gwenan evit gouzout an niver deuz outo.

Kalz a draou all a zo bet lavaret d'in war ar gistion, na respontin ket d'ezo aman,rag ma amzer a zo berr.D'ar re na fell ket d'ezo kredi, me a lavar dond disul kenta 30 a viz Even da ziv heur, mar d'eo brao an amzer da Rozveguen, en parrez Gouezek, en ti an Aotrou Jos Mainé, elec'h meuz prometet mond evid displega ar sujed.

J.-L. Henry,
Gwenaner, en Kernivinen, Lennon.

Cour d'Assises des Côtes-du-Nord

Liste des Jurés. — Liste de MM. les Jurés appelés à siéger pour la session des assises des Côtes-du-Nord, qui doit s'ouvrir le 8 juillet, à midi. :

MM. Lesturgeon, propriétaire à Langast ; Le Monnier, propriétaire à Plurien ; Lejeune, professeur en retraite, à Plestin-les-Grèves ; Bertho, armateur à Paimpol ; Guitton, marchand-tailleur à Jugon ; Dubois, ancien notaire à Plancoët ; Carel, agriculteur, à Saint-Gilles du Vieux-Marché ; de Carné, propriétaire à Canihuel ; Lemée, propriétaire à Ploufragan ; Le Provost, maître au cabotage à Perros-Guirec ; Landouar, docteur-médecin à Vieux-Marché ; Lévêque, maréchal des logis en retraite, à Pléneuf ; Le Noan, conducteur des ponts et chaussées à Tréguier ; Denis, clerc de notaire à Glomel ; Renaud, maire, rentier, à Saint-Brieuc ; Le Péchoux, cultivateur, à Merléac ; Coroller, propriétaire, à Trédaniel ; Morvan, notaire, àUzel ; Le Jannou, greffier de paix, à Perros-Guirec ; Le Merdy, marchand-tailleur, à Paimpol ; Pastol, commerçant, à Louargat ; Coadou, maire, à Troguéry ; Le Bras, régisseur, à l'Hermitage ; Goarin, négociant, Tréguier ; Grivel, propriétaire, Le Fœil ; Hirou, directeur du Crédit Lyonnais; Saint-Avril, cafetier, Lamballe ; Geffroy, cultivateur, Tonquédec ; Le Bihan, propriétaire, Plestin-les-Grèves ; Henry, cultivateur, Saint-Nicolas-du-Pélem ; Le Normand, cultivateur, Kerfot ; Sabot, notaire à Plénée-Jugon ; Loyer, commerçant, Maël-Carhaix ; Le Tarin, cultivateur, Plounez ; Pellico-Janvrais, publiciste, Rostrenen ; Inizan, propriétaire, Pléneuf.

PROPRIÉTAIRES DE POULINIÈRES

Mères de Chevaux Primés
Au Concours Hippique de Nantes 1907

ayant droit à une prime de 100 francs

Cotes-du-Nord. — MM. Berthou, de Rostrenen, pour *Fanie*; Denis, de Saint-Ygeaux, pour *Soubrette* ; Gast A., de Quintin, pour *Orientale* ; Veuve Le Guellec, de Glomel, pour *Liknide* ; Veuve Hervo, de Merléac, pour *Cigarette* ; Mathurin Le Gloannec, de Sainte-Tréphine, pour *Fleur-de-Mai* ; Le Pennec, de Lanrivain, pour *Octavie* ; J.-M. Le Polotec, de Plussulien, pour *Julienne* ; Alain Lucas, de Saint-Ygeaux, pour *Miss-Even* ; Poézévara, de Sainte-Tréphine, pour *Harmonie* ; Isidore Rivoalland, du Haut-Corlay, pour : 1° *Misère*, 2° *Cadic*, 3° *Magnifique*.

Les produits des trois poulinières de ce petit éleveur de la Montagne Bretonne ont été présentés au concours de Nantes par trois propriétaires différents.

Finistère. — MM. Pierre Croc, de Ploudaniel, pour *Cérès*, mère du fameux Diaoul, fils du norfolk Revival, qui s'est couvert de gloire aux concours de Nantes et de Paris ; Allain Le Meur, de Elliant, pour *Rose-de-Mai* ; Jérôme Le Meur, de Elliant, pour *Bettina* ; Michel Quéré, de Saint-Pol-de-Léon, pour *Rosière* ; Jean Rannou, de Elliant, pour *Margotte* ; Michel Sancéau, de Elliant, pour *Lina* ; Yves Sévère, de Saint-Pol-de-Léon, pour *Régina*.

AN DEMEZIOU

D'al lun 1 a viz Gouere e vo eureujet en iliz Plouguernével, Pierre Penvern gant an dimezel Angélique Ar Bihan. Al lein eureud a vo servijet en Botcol.

⁂

D'ar merc'her 3 a viz Gouere e vo eureujet en iliz Kergloff, Pierre-Louis Lostanlen deuz Poullaouën, gant an dimezel Josephin Navennec deuz Kergloff.

Ar memez de, e vo eureujet en iliz Poullaouën Joseph Lostanlen gant an dimezel Marianne Suignard, deuz ar bourk. Al lein eureud a vo servijet da vil a dud en Rest-ar-Manac'h.

AR SERVICHOU-BRAZ

Eur servich braz a vo kanet d'ar meurz 3 a viz Gouere en iliz Poullaouën evid repoz ene Iouen ar C'hoent. Al lein de-ha-bla a vo gret er C'hoadigou.

KELEIER

Kerne-Uhel

KERAEZ

Fête de la Mutualité. — La belle fête de la Mutualité, organisée par la Société de Secours-Mutuels des Sapeurs-Pompiers, a eu lieu dimanche après midi.

La salle des fêtes était superbement décorée de verdures, de fleurs et d'oriflammes. Au fond sur l'estrade où doit prendre place le Bureau, on a disposé une Ruche d'abeilles, symbole de parfaite union dans le travail.

Les portes s'ouvrent à 2 heures. pour la vente des billets d'entrée. L'entrée est de 10 centimes, on reçoit en échange un billet gratuit de tombola.

La salle s'emplit rapidement, cinq cents personnes s'y pressent, dont un grand nombre de dames et jeunes filles.

Sur l'estrade, prennent place MM. Lancien, maire ; de Léseleuc, président de la société ; Mathé, président de la Mutuelle des chemins de fer ; Pierre Le Clec'h, lieutenant de pompiers ; Darcillon, instituteur ; Docteur Marchais, adjoint au maire ; Jaffrennou, Baniel, de Miniac, Charbonnier, membres honoraires.

M. Lancien ouvre la séance par quelques phrases bien senties, sur le rôle de la Mutualité à cet époque. L'extension prise par les sociétés de secours-mutuels est dûe, dit-il, à la préoccupation constante de la République, qui a favorisé leur développement par la loi de 1898 (Applaudissements).

L'excellente musique *Indépendante* sous la direction de M. Troadec, fait ensuite entendre un morceau bien enlevé ; puis un groupe d'écoliers, formé par M. Darcillon, enlève avec entrain un chœur mutualiste et se fait applaudir longuement. Lorsque le barde Taldir a dit ensuite une fort belle poésie du barde Le Garrec, de Plouigneau : *An eil evid egile*, M. de Léseleuc se lève et fait une causerie des plus intéressantes sur l'histoire de la Mutualité à Carhaix. Il raconte la fondation de la Mutuelle des Sapeurs, comment elle a étendu son action bienfaisante en dehors du corps des pompiers, son développement rapide, enfin il énumère les avantages nombreux que le travailleur trouve lorsqu'il s'affilie à ce groupement de solidarité, grâce auquel il est à l'abri de la maladie et de la misère. Les applaudissements nourris n'ont pas été ménagés au dévoué conférencier, organisateur de cette utile réunion, et qui porte tant d'intérêt à toutes les œuvres de bienfaisance locale Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs la péroraison de cet exposé des doctrines mutualistes :

« .... N'ayez pas d'hésitation, vous tous qui le pouvez venez à nous comme membres honoraires. Montrez à l'ouvrier et aux déshérités de la fortune que vous êtes vraiment ses amis. Il puisera dans vos élans vers lui l'espérance qui fait vivre et qui soutient. Et alors son cœur ira vers vous ; car lui aussi est susceptible de sentiments nobles et généreux, n'en avez-vous pas fait maintes fois l'expérience? (Applaudissements)........

« Et maintenant Mesdames et Messieurs, puisque j'ai fini, permettez-moi de remercier M. le Maire de Carhaix d'avoir bien voulu me faire le grand honneur de présider cette réunion, et de mettre gracieusement à ma disposition la salle de la Mairie. Merci aussi à l'*Indépendante* carhaisienne de son concours brillant autant qu'harmonieux et désintéressé. Merci encore à la Mutualité du réseau breton de l'intérêt qu'elle veut bien porter à son aînée la Mutuelle des Sapeurs-pompiers, merci enfin à ces néophites de la Mutualité qui nous ont charmé par leurs chants sous l'habile direction d'un maître éclairé autant que sympathique. Merci aux fidèles interprètes de ces poètes bretons dont la renommée a franchi les cimes de nos plus hautes montagnes. Merci à tous ceux et celles qui ont concouru et assisté à cette petite fête, et y ont apporté le charme de leur présence et m'ont honoré de leur bienveillante attention (Applaudissements).

« Puissent mes faibles paroles porter quelques fruits. Puissiez-vous venir chaque année plus nombreux grossir le bataillon des mutualistes, et enfin puissions-nous tous ensemble nobles, bourgeois et artisans, unis par les mêmes désirs, la main dans la main, appuyés les uns sur les autres, confiants dans notre fraternité, fiers du passé, certains du présent et rassurés pour l'avenir, descendre le fleuve des jours sur la barque insubmersible de la Mutualité (Applaudissements). »

Encore un morceau de musique et M. Louis Baniel débite avec âme une ode française due encore au poète Le Garrec, et célébrant la Mutualité.

Le temps n'est plus où sur la terre
L'égoïsme brutal et l'instinct étaient rois,
Où la loi du plus fort privait le prolétaire
De tous égards et de tous droits.

Une aube d'or a lui pour tous ceux qui, naguère,
Râlaient sous le talon de la Fatalité,
Arrière, vils calculs, orgueil d'antan, arrière,
Place à la Mutualité.

Puis la langue bretonne revient encore à son tour avec Taldir, qui déclame une poésie du barde callacois Yeodet : *Bennoz ar paour*.

Takennou dour neuze a ruill var e ziouchod,
An amzer a zo fall, an ezom a greska,
Ar madou a zo frank, mez bihan eo o lod,
Ha da derri e naon n'euz ket eun tam bara....

« Un jeune jeune enfant s'approche du malheureux que les riches dédaignent, et lui offre son unique morceau de pain. Le mendiant le bénit, et maudit les « richards qui se vautrent dans la fortune et contre qui Lazare élèvera un jour sa voix. »

Nous tenons à remercier les organisateurs de leur heureuse idée de donner à la langue du pays sa petite part à la fête : elle n'a pas été, d'ailleurs, la moins goûtée du public.

Pour clore la séance un chœur de Mutualistes des chemins de fer, auxquels se sont joints quelques amis, et qu'un certain nombre de musiciens accompagnent, a chanté la célèbre hymne à la Mutualité de Voisin. Ils ont été exercés par M. Guétron qui est venu à bout en quelques répétitions d'obtenir un chœur du plus bel effet et auquel le public n'a pas ménagé ses bravos.

Enfin, vers 5 heures a eu lieu le tirage de la Tombola, qui a clôturé cette intéressante séance.

Voici les numéros gagnants :

440. Quénec'hdu : Une tablette de chocolat.
278. Laizet, matelot : Une paire de bas.
443. Guéguen, fils : Un sucrier.
281. Bosson, fils : Une lampe.
156. Mlle Trévoux : Un jeu de quilles.
140. Caillarec : Une bouteille de champagne.
47. Louis Boscond : Une bouteille de champagne
197. Pierre Le Clec'h : Un bonnet d'enfant.
418. Guillerm : Une porcelaine de Quimper.
267. Guillerm : Un encrier.
392. Mlle Le Bras : Une lampe.
157. Mlle Fréour : Une cafetière.
148. Déniel : Un bonnet anglais.
525. Hesch : Un réveil-matin.
238. Caillarec : Un gâteau.
5. Fulohen : Deux plats suspensions.
378. Le Roux : Un volume *Armor*.
562. L. Baniel : Un service de verres.
384. Mlle Le Bras : Un service à café.
536. Mlle Yvonne Couchennou : Une pendule.
379. Léa : Une jardinière fleurie.
581. Jaffrennou : Un cendrier.
124. Dr Marchais : Un volume *Fleurs de Basse-Bretagne*.
458. Le Borgne : Une ruche d'abeilles.

— Les fêtes de la Tour d'Auvergne. — De grandes fêtes ont eu lieu à Carhaix jeudi 27 et vendredi 28 Juin en l'honneur de la Tour d'Auvergne. Mercredi à midi, la 3e compagnie du 1er bataillon du 118e régiment d'infanterie, capitaine Le Gall, est arrivée à Carhaix, pour rehausser l'éclat des cérémonies patriotiques. Mercredi soir les habitants ont commencé à pavoiser. A 8 h. des danses publiques ont eu lieu sur le Champ de Bataille, suivies d'une retraite aux flambeaux avec tambours et clairons. Un bal a suivi salle de la mairie.

Jeudi matin, le cortège officiel s'est réuni à la mairie, et précédé des soldats, des pompiers, des reliques du Héros, et de la Municipalité il s'est rendu à l'Eglise où un service solennel a été chanté par M. Berthou, curé doyen, à la mémoire de la Tour d'Auvergne. A 10 heures, une émouvante cérémonie a eu lieu au Champ de Bataille. M Fréour ancien adjudant est monté déposer une couronne aux pieds de la statue du héros et a appelé « La Tour d'Auvergne ? »

— « Mort au champ d'honneur ! » ont répondu des milliers de poitrine.

M. Le maire a offert ensuite un vin d'honneur au café Troadec. Un banquet a suivi à la salle de la Mairie et a réuni une centaine de convives.

Dans l'après-midi des jeux populaires ont amusé le public, tir à la cible, courses, danses. A 9 h. une belle retraite aux flambeaux a clôturé cette journée de fête.

De nombreuses maisons — mais pas assez cependant — avaient illuminé. Les commissaires Baniel et Pinson, et les sous-commissaires, Le Bihan, Glévéau, Bescond et Le Sauz se sont surpassés pour assurer le succès des fêtes. Nous donnerons la suite du compte rendu dans notre prochain numéro.

Feuilleton du Journal " *Ar Bobl* " 14

Historiou a bep sort evid tud a bep oad

Lakeet en brezonek gant
Loeiz GOURLET

Koulskoude, sonet eo nav heur ; ar c'higer, joa braz ennan o sonjal en e c'hostiz nevez (an Aotrou Person !) a ieaz d'ar presbitor. Ar person ne oa ket en ti. Ar c'harabasen goz a oa he-unan er gear.

— An Aotrou Person ? a c'houlennaz ar c'higer.

— An Aotrou Person a zo en iliz o kovez tud.

— En iliz ? koulskoude ar mevel en deuz lavaret d'in dond ama da nav heur evid beza paëet.

— Ar mevel ?

— Ia, ar mevel neve, pehini zo deut ar mintin-ma da brena kig.

— Ar mevel neve ?... da brena kig?... C'houi en em drompl, heb douetans, Aotrou ; rag n'euz ket ama mevel nevez ebet, hag ar bourvizion a zo great abaoue dec'h vintin !

Souezet braz, ar c'higer a ieaz d'an iliz, ha pa c'hellaz, a ieaz tre barz ar gador-kovez.

O c'hortoz e oa aboue eun neubeudik amzer, pa zigoraz an dorikell.

Ar person a reaz ar sin ar groaz evid tenna bennoziou Doue war an hini a oa daoulinet aze, ha gant eur vouez dous a lavaraz d'ezan :

— Ma mab, livirit ar *C'honfiteor*...

— Evid ma arc'hant oun deut... C'houi hen goar, evid ma arc'hant, Aotrou Person !

— Ma mab, distroit ho spered dioc'h madou ar bed-ma; grit sin ar groaz, eur govesion vad gant keuz gwirion euz ho pec'hejou ebarz daëlou ar gwirglac'har.

— C'hoaz eur wech, Aotrou Person, me n'oun ket deut ama evid kovez, me zo deut da c'houlen ma arc'hant, eme ar c'higer, drouk ennan.

— Paourkez ene ! eme ar person gant truez, karout a ra gwelloc'h madou ar bed-ma eget madou an nenv, pere a bado da viken !... It tre en ho kalon, ha kinniget da Zoue eur galon glac'haret.

Ar c'higer, pehini ne oa ket furoc'h eget eur c'higer, a douaz :

— Ra vezo daonet kroc'hen ma ene ! emezan, kompren a rer ac'hanon, erfin. Paëet d'in ar c'hig en deuz ho mevel prenet em stal er mintin-ma !

Diskennet deuz an nenv war an douar gant sakrerez ar c'higer, ar person a c'houllaz digantan displegou war an dra ; lavaret e reaz d'ezan e oa bet laëret, penoz n'en devoa ket e vevel prenet kig en e di, pegwir n'en devoa mevel ebet, hag evid achui :

— Ma mab, emezan, kinnigit da Zoue ar zakrifis-ma ; an dra-ze a dalvezo d'eoc'h dirag e varn.

— Chantre ! eme ar c'higer, mar na c'hellan ket her c'hinnig, red a vezo d'in hen gouzanv, ar zakrifis-ze, me oc'h asur ! Ha d'an diaoul ma vezin adtapet ! Hag a ieaz er meaz.

⁂

C'houi a gred, marteze, e oa Fanch heb ober netra epad an amzer-ze, e zaouarn en e c'hodellou. Tam ebet ! C'houi a ia da welet penoz e laboure stard.

En eur redaden e oa en ti ar marc'hadour gwin.

O eurvad ! ar mestr na oa ket er gear anezan : ne oa er vagazin nemet ar mevel, pehini en devoa eur c'hinoü braz evel forn-raz Montroulez, eur bek luë ha netra ken.

Fanch a gemeraz e dremm ar zuliou braz, hag evel eun den hag a anav e vicher :

— Me a garfe kaout, emezan, eur varikennad gwin mad.

— D'ho servij, Aotrou, kemerit ar boan da zont beteg ar c'hao.

Ebarz ar c'hao-ze e oa kalz a win ! Awalc'h evit renta Fanch evuruz epad e vuez, ar pez n'eo ket neubeud da lavaret ! Na oa en peb tu nemet barrikennou ha tonelligou a verniou.

— Tu a zo da danva ? a c'houlennaz Fanch.

— Oh ! dre zur, aotrou !

— Gwelomp ar variken-man ?

— Ar mevel a doullaz ar variken. Ar weren a zalc'he Fanch en e zorn a oe leun e berr...... ha goullo e berr amzer ive ! Lavaret am euz d'eoc'h na oa ket ar mevel deuz ar re fina. Ankounac'het en devoa kemer eur c'hok : Fanch hen welaz hag a lavaraz d'ezan :

— Lak da viz meud en toull en pad ma can da gerc'hat eur stouf....

Heman a reaz ar pez a oa lavaret d'ezan.

Mez Fanch, elec'h mond da gerc'hat eur stouf a c'houlennaz ma oa ar gwin gwelloc'h er variken en kichen eget en hini en devoa tanvet.

— Oh ! ia, kalz gwelloc'h, eme ar mevel.

N'en devoa ket chanet kozeal ma oa toullet ar variken, hag ar weren leun... ha goullo adarre !

Mez breman a vanke daou stouf elec'h unan !

— Buan ! buan ! na welez ket a red ar variken ! D'eomp ! Da viz ebarz an toull ! eme Fanch.

Ha setu daouarn ar mevel hualet

Beza zo c'hoaz gwin gwelloc'h ? eme Fanch.

— Ia, ar variken pehini a zo war ar re-all ! du ze...

Ah ! trugarc d'id !

Tapout a reaz ar variken war e skoaz, hag hen kuit ganthi evel eun den e ma e goustians er peoc'h.

En pad an amzer ze, ar mevel na devoa ket c'hoant da c'hoarzin. Ruilla a ree sonjou c'houero en e spered. Ne c'helle ket mond war roudou al laër :

Sonjit 'ta ! Koll diou variken evit sovetei unan !...

Chom a reaz eno etal ar barrikennou beteg an distro e vestr.

Tapout a reaz e begement ?... a c'hellit kredi !

⁂

Beteg vrema hon mignoned a zo evuruz : Mad a ia an traou ganto. Beza o deuz bara ha kig fresk war ar planken, ha gwin er c'hao.

Ar joa a zo en o c'halonou, en hini Fanch dreist-holl !

Hervez hen, ar gwin a zeu deuz an nenv, evid ar gwin a fell d'ezan beva, ebarz ar gwin a fell d'ezan mervel !

Pebez maro kaër ! e vek digor dindan kok eur variken a red bepred, bepred, e-pad ar peurbadelez ! Pebez baradoz !

Fanch a chomaz dudiet dirag ar burzud-ze.

Mez ar blijadur ive a zo fastuz, dreist-holl evid sperejou riskuz evel an tri-ma mez... an inou a zeuaz prestik. Ar repoz a oa eur pouez d'an tri lapousma. Red e oa d'ezo kaout eun dro bennag nevez da c'hoari evid santout ar vuez enno.

— Mar iefomp da glask eur penmoc'h leaz ? a lavaraz eun nosvez Herveik ; C'houi a oar pegen mad eo ar c'hig-ze euz ar ber !

— Mad, eme Pipi.

— Mad, eme Fanch.

Anaout a ret hent Plouian ? An hent-ze a gemerchont.

Eur c'hart-leo pelloc'h a zo eur veredi evel ma ouzoc'h koulz ha me.

Chom a reont eno eur pennad ha goustadik ez ejont d'ar c'hraou : mez ne oa penmoc'h ebet ebarz !

— Te hen paëo d'in ! eme Fanch, drouk ennan, en eur ziskouez e zorn serret d'ar merour, pehini a oa kousket dous en e wele hag a oa pell da zonjal a oa laëron en e di d'an heur-ze.

— Pegwir n'euz penmoc'h ebet, beza zo atao eur gaor, eme Fanch ; hen a dap anezhi war e chouk, hag he gass gantan beteg kaë Treger. Aze a welaz e oa en em dromplet. Al loar o sevel a reaz d'ezan gwelet e oa eur bouc'h koz dizec'het ; eun tam kroc'hen ha na oa ket c'houez vad gantan !

Fanch en doa c'hoant d'hen taol er ster. Eüruzamant, Herveik a oa aze, Herveik ar farser !

— Heullit ac'hanon, emezan, c'hoarzin a rimp !

Ha Fanch ha Pipi — ar bouc'h ive — a heuillaz anezan.

Digouezet int dirag iliz Sant-Melan. E maint er porched.

Herveik a jom en e zao, Fanch, Pipi hag ar bouc'h ive.

— Breman d'al labour ! eme Herveik. Hag a gemer ar bouc'h etre e zivrec'h krenv.

E vignoned o deuz komprenet ar pez a fell d'ezan ober.

Fanch a dapaz krog en korden ar c'hloc'h, hen skloum en dro da gerniel an aneval... hon mignoned a ia kuit, hag ar c'hloc'h en em laka da zon... Ia, ar c'hloc'h en em laka da zon da hanter-noz !

⁂

An nosvez-ze, Job, sakrist Sant-Melan, na oa ket en e eaz ebarz e wele. Daoust ma oa ien, c'houeza a ree ken a zivere an dour deuz e gorf. Job eo a zone ar c'hleier bemdez, ha koulskoude ar c'hloc'h a zone da hanter-noz !

Eur maread, evel ebarz eur gwall hunvre, a gredaz e oa maro hag a gleve e zoniou-glaz...

(*Da heuil*).

— *Grande Tournée des Enfants Prodiges.* — Voici le programme du Concert qui sera donné dans la salle de l'Hôtel-de-Ville Dimanche 30 Juin à 8 heures 3/4 très précises par la tournée des Enfants Prodiges avec le concours de Henri Veyret-Le-Pont, Mlle Suzanne Veyret-Le-Pont, pianiste (âgée de 9 ans) ; Mlle Renée Veyret-Le-Pont, violoniste (âgée de 12 ans) ; Mlle Odila Zito, Américaine (Contralto) (âgée de 14 ans).

PREMIÈRE PARTIE. — 1er Solo du 8e Concerto, de Rode ; Méditation de Thaïs, Massenet ; Violon, Renée Veyret-Le-Pont ; Allegro, Mozart ; Dernière Pensée, Weber ; Chanson du Braconnier, Ritter ; Piano, Suzanne Veyret-Le-Pont ; Samson et Dalila, St-Saens ; Sérénade, Schubert ; Mélodie, Schubert ; Chant, Odila Zito ; Impromptu, Schubert ; Sous bois, Staub ; Piano, Suzanne Veyret-Le-Pont ; Fantaisie Inpromptu, Chopin ; Polonaise, Chopin ; H. Veyret-Le-Pont.

DEUXIÈME PARTIE. — 8e Sonate de Mozart, Piano et Violon, Suzanne et Renée Veyret-Le-Pont ; Capriccio, Mendelssohn ; Eau courante, Massenet ; Piano, Suzanne Veyret-Le-Pont ; Humoresque, Dvorack ; L'Abeille, Schubert : Violon, Renée Veyret-Le-Pont ; Doumka, scène rustique russe, Tchaïkowsky ; Pasquinade, Godtschalk ; H. Veyret-Le-Pont ; Air de Marie-Magdeleine, Massenet ; Légende du Petit Navire, E. Missa, Odila Zito ; Romance et Boléro, Dancla ; Violon, Renée Veyret-Le-Pont ; Sonate en Ut — Mineur (dite Clair de Lune) (adagio et final), Beethoven, H. Veyret-Le-Pont.

Piano à queue offert gracieusement par la Maison Pleyel.

Pour le prix des places, consulter l'affiche.

— *Certificat.* — Le Guern Jean, a été omis Samedi dans notre liste des Elèves de l'Ecole Publique reçus au certificat d'études.

— *Avis.* — Nous avons le plaisir d'apprendre qu'à la date du 1er Juin, M. Boulay Pharmacien de 1re classe, a pris la suite de M. Lemoine, rue du Pavé.

Incessamment, le pharmacie sera transformée et déplacée.

M. Boulay s'efforcera, dans la limite du possible, de satisfaire la clientèle.

— *Le train de Loudéac.* — On nous annonce qu'à partir du 1er Juillet, les réclamations du public auront enfin satisfaction en ce qui concerne les trains de Carhaix à Loudéac.

Désormais un 4ème train sera mis en circulation : il partira de Carhaix à 6 h. 1/2 du matin, et y sera de retour à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

Escompte et Recouvrements
Dépôts de Fonds
Bons à Echéance fixe
Souscriptions
Ordres de Bourse
Opérations sur Titres
Paiement des Coupons
Avances sur Titres
Dépôts de Titres

Représentant à Carhaix

M. Charbonnier

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Tuollou. — Jean Guillou, 27 vla, o veza meo, a neuz dornet Yeun Derrien, labourer douar, pa oant o tistrei deuz foar ar C'hastellnevez, abalamour oant ket akord var briz eun anouar.

SPEYET

Etre amezeien. — Aliez e ve tabut etre ar priejou ar C'ham ha g.eg Pouliken. Greg Pouliken pa fach, a sko. N'euz ket pell e oa pillet ar C'ham ganthi. Re ar C'ham o deuz douget klem.

HUELGOAT

L'expulsion du Curé. — Nous avions annoncé l'expulsion prochaine du presbytère de M. le curé et de son vicaire.

Nous avons appris depuis qu'elle a eu lieu samedi matin et qu'une bonne partie de la population était présente à l'opération. Le crocheteur a enfoncé la persienne d'une fenêtre pour pénétrer dans le local. Le peu de mobilier qui restait fut jeté dans la rue pendant qu'on poussait dehors le curé et son vicaire.

La foule des paroissiens fit une belle ovation aux deux vénérables ecclésiastiques et les suivit dans l'église. M. le curé, dans quelques paroles bien senties, mit les paroissiens au courant des décisions prises par l'autorité diocésaine et prévint les assistants qu'il partait, ainsi que son vicaire. En effet, le curé du Huelgoat s'est retiré en congé d'un mois dans sa famille. Le vicaire, l'abbé Corvez, s'est rendu à Berrien, paroisse voisine. Il assurera seul le service de la paroisse. Mais jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura donc plus à Huelgoat, ni messes ni offices religieux.

ROSTRENN

Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne. Composition du Bureau. — Fidèles à la lourde tâche que nous avons acceptée, nous avons visité les principales personnes de la localité, sans distinction d'opinions, susceptibles de nous aider dans la formation du bureau des fêtes.

Nous avons été reçus avec enthousiasme par les uns, froidement par les autres. Nous avons dû écouter, sans sourciller, des raisons et des prétextes bizarres. D'une part, on a voulu voir dans ce Congrès une manifestation de politique réactionnaire et l'on a tenté d'imposer cette croyance à la foule. D'autre part, l'on a parlé d'un bal public chez les religieuses. Ce dernier canard surtout a pris une telle envolée que M. le Curé de Rostrenen a cru devoir de la chaire dominicale rassurer l'âme timorée de ses ouailles.

Quoiqu'il en soit, nous avons réussi : le bureau est définitivement constitué, et nous pouvons affirmer que ceux qui le composent, à quelque titre que ce soit, rempliront leurs fonctions avec tout le zèle et le dévouement nécessaires.

Qu'il nous soit permis encore de manifester un regret relativement à l'abstention de quelque personnes dont le dévouement nous était tout acquis, mais dont on a entravé la liberté. Nous les remercions de leur gracieux accueil et prenons acte de la promesse de leur excellent concours en d'autres occasions.

Le Bureau Provisoire :

Ch. Cozic, président ; A. Duval, secrétaire ; P. Guerveno, trésorier.

Voici, d'autre part, la constitution du bureau définitif :

Présidents d'Honneurs : MM. Henry, maire de Rostrenen ; Cazin d'Honincthun, conseiller général.

Vice-présidents d'honneur : MM. E. Chamaillard, négociant ; F. Léon, notaire, adjoint au maire.

Président : M. Ch. Cozic, négociant.

Vice-présidents : MM. F.-M. Le Garrec, de Koskerou ; V. Branthôme, ébéniste ; Docteur Symoneaux.

Trésorier : M. F. Larhantec, notaire.

Secrétaires : MM. A. Crespin et P. Guerveno, clercs de notaire.

Commissaires généraux : MM. H. Le Pourhiet ; R. L'Allinec ; E. Nicolas ; Y. Joncour.

Commissaires : J. Bonnaud, mercier ; Ch. Callac, charron ; L. Le Coz, serrurier ; F. Chevrel, vétérinaire ; V. Corveler, cultivateur ; J. Hélary, maçon ; M. Poëzévara, cultivateur ; A. Le Bourhis, cultivateur ; J. Le Louarn, forgeron ; P. L'Allinec, cultivateur ; Y. Rivoal, commerçant ; F. Maner, voiturier ; J. Lamor, boulanger ; P. Le Saux, clerc de notaire ; Emile Rousseau, chapelier ; J. Georgelin, charron ; H. Callac, menuisier ; J. Le Hénaff, boucher ; J. Saint-Jalmes, voiturier ; F. L'Allinec, charron.

PLEVIN

— *La foire et le pardon de St-Jean.* — S'il est une fête bien réputée dans toute la région à dix lieues à la ronde, c'est bien le pardon de St-Jean, en Plévin. La foire attire chaque année des milliers d'étrangers et de marchands. La chapelle dédiée à St-Jean est située à environ deux kilomètres du bourg de Plévin, à côté d'une fontaine, au pied d'une colline. Le jour du pardon, les pèlerins y affluent ; l'eau miraculeuse de la fontaine est réputée pour la guérison des maux d'yeux.

En passant au bourg de Plévin, les pèlerins visitent l'église paroissiale où se trouve un superbe autel du XVe siècle et font une visite au tombeau du Père Maunoir « An tad mad » dit-on en breton, et pour lequel nos populations ont une vénération toute particulière.

PLOURAC'H

Laëronsi. — Ian Meuric, labourer-douar er Werlosket, a oa et deuz ar ger, ale'houeet e zor, ha laket an ale'houe en godel eur bragou a oa stribill er c'hardi. Pa oa dizro, ne oa ken bragou a-bed. An ale'houe a oa kollet hag asamblez gantan, daou bez ugent lur a oa er godel ive.

DUOT

Kendamouez ar sertifikat. — Evit kanton Kallak a oa dirgwener an 21 a viz Even. Setu aman al listen deuz ar re resevet : skol ar merc'hed — 11 prezantet hag 11 resevet.

Augustine Rohou ; Marie-Yvonne Jean ; Joséphine Follézou ; Alexandrine Derrien ; Marie-Louise Droniou ; Caroline Ar Boulc'h ; Marie-Joseph Maçon ; Anne-Marie Auffret ; Lucie Morellec ; Célestine Guillossou ; Françoise Chauvel.

Skol ar baotred — 2 prezantet, 1 resevet, Jean Auffret.

Kas a ramp d'ezê hon gourc'hemennou.

GOURIN

— *Cheval emballé.* — Lundi soir, après la foire, M. Le Goff, cultivateur à Kergoeu, conduisait, par la bride, place aux porcs, son cheval, attelé à sa voiture, lorsque la bête s'épouvanta et partit au grand galop, blessant M. Le Goff, qui fut jeté à terre.

AR FAOUET

Fêtes de Sainte-Barbe. — Trains spéciaux, le Dimanche 30 Juin 1907. — La Compagnie des Chemins de Fer du Morbihan a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion de la Fête annuelle de la Chapelle Ste-Barbe au Faouët les trains spéciaux ci-après seront mis en marche, le Dimanche 30 Juin 1907, entre Guémené, Gourin et Lorient.

1° Un train partant de Guémené à 7 h. 15 du matin, de Lignol à 7 h. 31, et arrivant au Faouët à 8 h. 26 du matin.

2° Un train partant du Faouët à 4 h. 45 du soir, arrivant à Le Saint à 5 h. 05, à Langonnet, à 5 h. 14, à Plouray à 5 h. 24, à la Magdeleine à 5 h. 34 et à Gourin à 5 h. 45 du soir en correspondance avec le train du réseau Breton partant de Gourin à 6 h. 05 et arrivant à Carhaix à 6 h. 47 du soir.

3° Un train partant de Gourin à 6 h. du soir, de la Magdeleine à 6 h. 10, de Plouray à 6 h. 20, de Langonnet à 6 h. 30, de Le Saint à 6 h. 39 et au Faouët à 7 h. du soir.

4° Un train partant du Faouët à 7 h. 05 du soir, arrivant à Meslan à 7 h. 26, à Plouay, à 8 h. 09, à Cléguer à 8 h. 29, à Pont-Scorff à 8 h. 43 et à Lorient à 9 h. 11.

Kelennadurez evit netra d'an holl lennerien er bederved pajen.

LENNON

An divroïdigez. — Delc'hen a ra ar vevelien deuz koste Pleyben da vond d'ar C'hanada. Eur bern tud iaouank deuz parrez Lennon a zo eat di a nevez zo c'hoaz, hag en kalz a veredïou na vo ket kavet a dud da ober ar foenn hag an eost. An divroïdigez-ze a zo eur walen evid ar c'hontre.

Leon

MONTROULEZ

Koueze et lec'hid. — Disul vintin, eur potr 11 vloaz, Yves ar Flem, a oa kichen ar skluj pa oat o rinsa ar bassin. Mond a reaz da blega evid sellet tapout ar pesked a frinke el lec'hid, pa gouezaz deuz pemp metr uhelder, var e dreid el lec'hid, hag e sankaz ebarz beteg e ziougroazel. Nicolas ha Guivarc'h, skluj-erien, a chetaz eur gorden d'ean hag, dre eur skloùm-red, a oa chechet ar Flem er-meaz ar vouillen.

KASTELL-POL

Au concours hippique de Paris. — M. Prigent, de Pont-Eon, en Plouénan, a vendu, à Paris, un étalon 10.000 fr. M. Y. Sévère, de Saint-Pol, en a vendu deux au prix respectifs de 16.000 et 6.000 fr.

AR FOLGOAT

Ar pardon. — Disul, pelerinach braz ar gwazed en deuz bet lec'h er Folgoat. Ouspenn dek mil a dud a ioa. An Aot. 'n Eskop Dubillard e-hunan a rene ar belerined, hag en deuz great eur brezegen kaër e-pad an oferen. Ar gousperou a zo bet kanet er-meaz var an dachen. Deuz ar pardaez eun tantad a zo bet elumet gant an eskob.

LE PLUS EFFICACE DES REMÈDES

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée franco contre mandat de 2 fr. 10 adressé M. Louis Le Gras, Bd Magenta, 139 à Paris.

Treger

GWENGAMP

Grand Pardon de Guingamp et pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. — Les solennités du pardon de Guingamp et du Pèlerinage annuel de Notre-Dame de Bon-Secours vont se renouveler les Samedi 6 et Dimanche 7 Juillet 1907, elles seront présidées par sa Grandeur Monseigneur Morelle, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

— *Lezvarn-korekstional.* — Alan an Deuf, darbaler, deuz *Kallak*, heb demeuranz, na ra nemed redek bro. Skoet a neuz gant Fransou Fercocq. 6 miz prizon.

— Fransou ar C'hoq ha Jean Mehaute deuz *Senven-Lehart*, goude bea gret enor da Vac'harit-gouk-hir, a zo bet kutuillet gant ar jandarmed, pere oa bet insultet gantè. C'houec'h miz prizon d'ar C'hoq ; eur miz da Vehaute.

— Fransou Merrien, impliet ti Radennec, marc'hadour ed en *Bear* a dap 3 miz toull evid bea skanveet ialc'h e berc'hen.

— Iwan Bannier, hostiz er Ginkiz, ha Job Kerdudo, konversant en Sant-Alar, *Pedernek*, o deuz rordet a daoliou Guichard ha Geffroy. Ar c'henta a zo akuitet, an eil a bak 25 lur amand.

— Herve Lukas, 38 bla, boutaouer-koat en *Koat-an-noz* a neuz pillet e wreg, Mari Jincq. Evid diski anean da frota re rust ar merc'hed, en devo 15 de bidouf.

PLEUVEUR-GAUTIER

Darvoud. — Ar zun tremenet, Loeiz ar Marlec, deuz Plomor, en Pleuveur, o vonet da gas avalou-douar da Lanndreger a zo bet kouet dindan ar c'har. Ar rod a dremenaz war e benn hag ar paourkez den zo bet lac'het mik. Lezel e ra eun intanvez ha tri bugel.

GWERLESKIN

Les Courses. — Les courses ont été fixées au dimanche 28 juillet. En voici le programme :

1re course, au trot monté, pour les chevaux du pays. Prix : 75 francs.

2e course, au galop, 250 francs, offerts par la Société des Courses de Guerlesquin.

3e course, au trot monté, 500 francs offerts par le Gouvernement de la République.

4e course, course de haies. Prix de la commune de Guerlesquin, 250 francs.

Engagements reçus jusqu'au jeudi 25 juillet, avant 11 heures du matin, chez M. Le Barzic, à Guerlesquin, trésorier de la Société des Courses

Au retour de l'hippodrome, courses d'ânes attelés. Allure et poids libres. Trois tours de ville, 30 francs divisés en trois prix.

Le soir, bal à grand orchestre sous les halles illuminées au gaz portatif Carmien.

Le mardi 30 juillet, à 8 heures du matin, grandes luttes bretonnes.

A 4 heures du soir, danses aux pots de fleurs autour de la ville, courses de bicyclettes, jeux divers ; danses bretonnes trégoroises et cornouaillaises.

Calendriers à effeuiller, Ephémères, Agendas, etc. pour 1908

Nous avons l'honneur d'informer MM. les Commerçants, Négociants, Marchands de Vins, et Hôteliers, que nous faisons à partir de cette année le

CALENDRIER à EFFEUILLER et l'AGENDA.

Voir en magasin, toutes sortes de modèles, ordinaires et riches.

Les marchands de la Région pourront donc se procurer chez nous, à l'avenir, des Calendriers avec *IMPRESSION* au nom de leur Maison.

BULLETIN FINANCIER

Marché meilleur. Notre 3 0/0 s'inscrit à 94.25, l'Extérieure à 92.47. Fonds russes également en reprise.

Bonne tenue des obligations Victoria-Minas à 440. Sur le marché en banque, les obligations hypothécaires du chemin de fer de Goyaz donnent lieu à des demandes suivies sur le cours de 448.

Aucun changement à signaler sur l'action des mines d'Etain de l'Arnoya. D'après les nouvelles que l'on donne du siège de l'exploitation, l'entrée en production s'annonce comme devant être très rapide.

La Bourse a fait bon accueil aux actions de la Dulces Nombres Silver Mining Company. Cette mine, d'une richesse exceptionnelle, contient un minerai de haute teneur en argent et or, soit 9 kilog. 917 d'argent et 36 grammes 1/2 d'or à la tonne.

La mine est en pleine exploitation et le minerai déjà abattu représente une valeur de près de 500,000 francs.

Dès leur introduction, les actions des phosphates de la Floride ont eu un marché très actif. La situation actuelle de l'industrie phosphatière est, en effet particulièrement brillante. On estime que les bénéfices de cette entreprise, au capital de 5 millions de francs, s'établiront aux environs de 2 millions de francs.

TRAITEMENT ORTHOPÉDIQUE

des Affections osseuses et articulaires

Chez les Enfants et les Adolescents

Coxalgies, Boiteries de naissance et accidentelles, tumeurs blanches, mal de Pott, Rachitisme, Raideurs et déviations des membres et de la colonne vertébrale, (genou dévié, pied plat, pied bot, scolisse, dos rond) paralysies de l'enfance, Adénites scrofuleuses, etc.

Docteur V. PERRET, chargé du service orthopédique à l'hôpital Saint-Yves, 2, rue Coëtquen, RENNES.

L'Ecrémeuse "Hurrah"

est simple, solide, durable, pratique, silencieuse par excellence.

Dans votre intérêt, essayez-la avant d'acheter une Ecrémeuse. Adressez-vous à **F. HENRY, à Maël-Carhaix**, qui vous l'offre *gratis* à l'essai pendant *un mois*.

F. HENRY vend également : faucheuses, moissonneuses, brabants, cultivateurs, herses canadiennes, tarares, broyeurs d'ajoncs et tous instruments agricoles.

N'arrachez plus vos dents !!

Plus de souffrances, plus de mal, guérison immédiate et définitive, sans brûlure, même pour ceux qui sont affligés de ne pouvoir manger que d'un côté. Avec "LA PASCALINE" vous conserverez pour toujours les dents que la nature vous a données. Guérit également la névralgie et les abcès, fait repousser les chairs aux dentures déchaussées. Fournisseurs de plusieurs médecins et de la Pharmacie Centrale de France.

Toutes les bonnes Pharmacies.

Nous recommandons ce remède très efficace aux lecteurs.

Le flacon : France, 1 fr. 50. Etranger, 2 fr., envoyé franco contre mandat. M. SERRA, 28, rue de l'Alouette, Saint-Mandé (Seine).

GÉNÉRALE-ASSURANCE

Importante Cie Ecossaise contre les Accidents demande Agents généraux à Quimper, Brest, Morlaix, Douarnenez et Quimperlé.

S'adresser : JACOB ROYANT, inspecteur à *Auray* (Morbihan.)

On demande des Ouvriers Peintres. S'adresser à M. VÉTEL, peintre à Carhaix.

Bulletin des Ventes, Locations et Insertions Légales

A VENDRE une Motocyclette, *modèle Rochet*, force 2XP 3/4, en très bon état.

S'adresser au Journal.

Etude de Me Henry GASSIS, Avoué-Licencié, 3, rue Graveran, à Châteaulin et de Me POSTOLLEC, Notaire à Gourin

VENTE

D'IMMEUBLES

par Licitation

Le Dimanche 28 Juillet 1907

à une heure de l'après-midi

Devant Me POSTOLLEC, Notaire-Commis en son Etude en la Ville de Gourin

Il sera procédé à l'adjudication sur licitation, en un seul lot, d'IMMEUBLES, situés *au bourg de SPEZET, canton de CARHAIX, arrondissement de CHATEAULIN*, et se composant :

1° D'une maison, sous ardoises, attenant aux immeubles ci-après ;

2° Crèche sous ardoises ;

3° Jardin de 12 ares environ, avec fossés au cerne.

Le tout d'un seul tenant.

Mise à prix : neuf cents francs, ci . . . . . **900 francs.**

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal Civil de première instance de Châteaulin, à la date du 19 mars 1907, enregistré.

A la requête de :

1° Louise Milin, veuve de Daniel Le Moal, ménagère, demeurant au bourg de Spézet ; 2° Jean-Louis Cithérin, époux de Josèphe Le Cam, cultivateur, demeurant à Kernévez, en la commune de Spézet, en sa qualité de tuteur datif de : 1° Charles ; 2° Louise ; 3° Pierre Cithérin, mineurs ; ayant pour avoué près ledit Tribunal, Me Henry GASSIS, demeurant 3, rue Graveran, en la ville de Châteaulin.

L'adjudication aura lieu en présence de Eugène Milin, boulanger, demeurant à Spézet, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Cithérin.

Et aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par ledit Me POSTOLLEC, notaire commis, et déposé en son étude à Gourin, où toute personne peut en prendre connaissance.

Châteaulin, le 24 Juin 1907.

H. GASSIS.

Enregistré à Châteaulin, le 24 Juin 1907, folio 53, case 13. Reçu un franc quatre vingt huit, décimes compris (1.88).

DESCOGNETS.

Etudes de Me Henry GASSIS, Avoué-Licencié, 3, rue Graveran, à Châteaulin, et de Me POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

VENTE D'IMMEUBLES

par Licitation

Le Dimanche 28 Juillet 1907

à deux heures de l'après-midi

Devant Me POSTOLLEC, Notaire-Commis en son Etude en la Ville de Gourin

Il sera procédé à l'adjudication sur licitation d'une parcelle de terre à lande, dite *Miné-zao*, située *aux dépendances de Saint-Denis, en la commune de Spézet, canton de Carhaix, arrondissement de Châteaulin*, numéro 290 du plan cadastral, section G, donnant du couchant sur terre à Scotet, du midi sur le deuxième lot, du levant sur terres à Moulton ; en cinq lots comme suit :

PREMIER LOT

Portion nord-ouest, dans ladite lande, contenant environ 61 ares 37 centiares, donnant du couchant sur Scotet, numéro 152, du levant sur Moulton, numéro 290, du midi sur le deuxième lot.

Mise à prix : cinquante francs, ci . . . . . *50 francs.*

DEUXIÈME LOT

Portion d'environ 97 ares 28 centiares, donnant du nord sur le premier lot, du couchant sur Herviou, numéro 151, du levant sur Moulton, numéro 290, du midi sur le troisième lot.

Mise à prix : cent francs, ci *100 francs.*

TROISIÈME LOT

Portion attenant à la précédente, contenant environ 21 ares 34 centiares, donnant du nord sur deuxième lot, du couchant sur Pasquet, du levant sur Moulton, et du midi au quatrième lot.

Mise à prix : vingt francs, ci *20 francs.*

QUATRIÈME LOT

Portion d'environ 44 ares 67 centiares, donnant du nord sur le troisième lot, du couchant sur Gestin, numero 350, du levant sur Moulton, du midi sur le cinquième lot.

Mise à prix : soixante francs, ci . . . . . *60 francs.*

CINQUIÈME LOT

Portion sud-ouest de ladite lande, contenant environ 28 ares 05 centiares, donnant du nord sur le quatrième lot, du couchant sur Gestin, du levant sur Moulton, du midi sur Pasquet, numéro 290.

Mise à prix : quarante francs, ci . . . . . *40 francs.*

Après les adjudications séparées les cinq lots seront réunis en un seul lot pour essayer une adjudication d'ensemble sur la mise à prix formée du montant des premières adjudications et celles-ci ne deviendront définitives que faute d'enchère sur cette réunion.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de première instance de Châteaulin, à la date du 2 août 1905, enregistré.

A la requête de Louis Herviou et Marie-Perrine Nédéllec, sa femme autorisée, cultivateurs, demeurant audit lieu de Saint-Denis, lesquels ont et continuent pour leur avoué près le Tribunal Civil de première instance de Châteaulin, Me Henry GASSIS, demeurant 3, rue Graveran, en la ville de Châteaulin ;

Contre :

Jeanne Lamandé, en privé, et Pierre Le Gall, son mari, en privé et en autorité, cordonnier, les deux demeurant à Châteauneuf-du-Faou, ayant pour avoué près ledit Tribunal, Me DELAPORTE, demeurant aussi à Châteaulin ;

Et contre :

1° Marie-Anne Duigou, veuve de Christophe Gestin, cultivatrice, demeurant à Leinghallec, commune de Saint-Goazec, agissant en privé et comme tutrice légale de : 1° Guillaume ; 2° François ; 3° Marie-Anne Gestin, ses enfants mineurs ; 2° Ambroise Gestin, célibataire-majeur, cultivateur, demeurant audit lieu de Leinghallec ; 3° Christophe Gestin, célibataire-majeur, cultivateur, demeurant au même lieu de Leinghallec ; 4° Anne Bourriquen, veuve d'Yves Kerdaffrec, rentière, demeurant au bourg de Spézet ; 5° Marie Bizien et Jacques Pasquet, son mari qui l'autorise, cultivateurs, demeurant audit Saint-Denis ; 6° Jean Cras, cultivateur, demeurant à Kergoat, commune de Spézet ; 7° François Lamandé, époux de Louise Cloarec, cultivateurs, demeurant à Kerouëz, en la commune de Spézet ; 8° Germain Salaün, cultivateur, demeurant à Trévilly, commune de Spézet, veuf de Marie Lamandé, en sa qualité de tuteur légal de Jeanne, François, Guillaume et Anne Salaün, ses enfants mineurs ; 9° François Lamandé, célibataire-majeur, domestique, demeurant à Kerlaviou, commune de Spézet ; 10° Maurice Scotet, époux de Louise Daouphars, cultivateur, demeurant au bourg de Spézet ; 11° Joseph Bihan, veuf de Louise Lamandé, cultivateur, demeurant à Queidel, commune de Roudouallec, en privé et comme tuteur légal de Louis Bihan, mineur, son fils ; 12° Marie Le Bihan et François Hervé, son mari, qui l'autorise, journaliers, demeurant à Gourin ; 13° Marie-Anne Le Bihan, célibataire-majeure, demeurant à Queidel, en la commune de Roudouallec ; 14° Joseph Le Bihan, célibataire-majeur, cultivateur, demeurant audit lieu de Quéidel ; tous ayant pour avoué près le même Tribunal, Me GASSIS, demeurant à Châteaulin.

L'adjudication aura lieu en présence de : 1° Louis Allain, actuellement sans résidence ni domicile connus, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Gestin ; 2° Joseph Corbou, cultivateur, demeurant audit lieu de Trévilly, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Salaün ; 3° Maurice Calvez, cultivateur à Roscadouaonën, commune de Roudouallec, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Bihan. Et aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par ledit Me POSTOLLEC, notaire commis et déposé en son étude à Gourin, où toute personne peut en prendre connaissance.

Châteaulin, le 24 Juin 1907.

H. GASSIS.

Enregistré à Châteaulin, le 24 Juin 1907, folio 523 case 12. Reçu un franc quatre vingt huit, décimes compris (1.88).

DESCOGNETS.

A VENDRE

A CARHAIX

Une Maison dite « Café de Bretagne »

SITUÉE RUE DU FIL

Au centre de la Ville

Très bonne pour tout commerce

Pour se renseigner, s'adresser chez M. BOULAY, pharmacien.

Etude de Me LE LANN, notaire à Châteaulin.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

EN L'ÉTUDE

et par le ministère de Me LE LANN

Le Mercredi 10 Juillet 1907, à 2 h. de l'après-midi

DÉSIGNATION :

En la commune de GOUÉZEC

Une PROPRIÉTÉ RURALE

Située au Lieu de Tromer-Vian

Comprenant Maison d'habitation, Bâtiments d'exploitation et Terres de diverses natures, d'une contenance cadastrale de *18 hectares 39 ares 62 centiares*, le tout d'un seul tenant ; ladite propriété affermée jusqu'au 29 septembre 1909.

Mise à prix . . . . **28,000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE LANN.

Etudes de Me DELAPORTE, avoué à Châteaulin, et de Me MANCHEC, notaire à Poullaouën.

VENTE

Par licitation judiciaire

En l'étude et par le ministère de Me MANCHEC

LE LUNDI 8 JUILLET 1907

à une heure de l'après-midi

de DEUX CORPS de FERME

1° L'un en 14 lots, avec clause de réunion pour le tout, **situé à Treusquilly, en la commune de BERRIEN** et sur une mise à prix totale de **6,300 francs.**

2° L'autre en 5 lots, avec réunion pour le tout, **situé au village de Kernanvel, en la commune de CARNOET (Côtes-du-Nord)**, sur une mise à prix totale de **2,500 francs.**

Etude de Me LANCIEN, Notaire à Carhaix.

VENTE Volontaire, *le Dimanche 30 Juin 1907*, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de Me LANCIEN.

I. — En la commune de St-HERNIN, au lieu de Bonne-Chance.

Premier lot. — Une Maison en maçonnerie sous ardoises, louée 50 fr. l'an.

Mise à prix . . . . 500 fr.

Deuxième lot. — Deux maisons, une forge, et un petit courtil, loués 100 francs l'an. Mise à prix. . . . 1.000 fr.

En la ville de CARHAIX, rue de l'Eglise.

Troisième lot. — Une Maison comprenant rez-de-chaussée, étage et grenier, une Crèche, un jardin avec hangar.

Mise à prix. . . . 4.000 fr.

III. — En la commune de PLOUGUER.

Quatrième lot. — Au village de Kervennec, un taillis dit Coat pont ar feunteun.

Mise à prix . . . . 250 fr.

NOTA. — Le 5e lot ne sera pas mis en adjudication.

On pourra traiter de gré à gré. S'adresser à Me LANCIEN, Notaire chargé de la vente.

Etude de Me GUIRRIEC, Notaire à Châteauneuf-du-du-Faou.

Vente par adjudication publique et volontaire, en l'Etude et par le ministère de Me GUIRRIEC, le *Jeudi 4 Juillet 1907*, à une heure. — *Aux lieux et dépendances de Kervennec, Enez-Vian, Kerallé et Cadiqué, commune de Leuhan* (Finistère).

1er lot. — **Une Propriété rurale,** contenant Bâtiments d'habitation, four, puits, issues, aires, courtils, terres labourables, prés et landes, d'une contenance d'environ 10 hectares 19 ares 93 centiares.

Mise à prix. . . . 16.000 francs

2e lot. — *Aux mêmes dépendances.* — Terres labourables et prés, d'une contenance totale d'environ 5 hectares 82 ares.

Mise à prix. . . . 11.000 francs

3e lot. — *Aux mêmes dependances.* — Une GARENNE nommée *Goarem-Vras-Poull-Raned*, contenant 4 hectares 74 ares 67 centiares.

Mise à prix . . . . 4.000 francs

Faculté de réunion en un seul lot. — On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements s'adresser à Me GUIRRIEC, notaire.

Etudes de Me GASSIS, avoué à Châteaulin, et de Me LE BOUAR, notaire à Gourin.

VENTE par Licitation Judiciaire, *le Samedi 13 Juillet*, à 1 heure du soir, en l'étude de Me LE BOUAR, d'une **Propriété Rurale**, à **Saint-Denis**, en **Spézet**, contenant 4 h. 58 a. 18 c., sur une mise à prix de . . . . . *24.000 fr.*

Le même jour, à deux heures du soir

VENTE par Licitation Judiciaire, en l'étude de Me LE BOUAR, d'**Immeubles**, sis au village de **Leighallec**, en **Saint-Goazec**, sur la mise à prix de . . . . . *2.500 fr.* et d'autres **Immeubles**, à **St-Denis**, en **Spézet**, sur la mise à prix de. . *6.000 fr.*

Etude de Me PAUL LE BOUAR, notaire à Gourin, docteur en droit.

A vendre par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin, le *Mercredi 31 Juillet*, à une heure de l'après-midi, en un seul lot.

Une jolie **métairie**, située au village de *Tévénou*, en la commune de GOURIN.

Métairie d'une contenance de 21 hectares et d'un revenu de 660 fr.

Mise à prix . . . . **15.000** fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LE BOUAR, Notaire à Gourin.

POUR LES ACHETEURS SÉRIEUX

ART BRETON

Tout le Mobilier

Créations — Exécutions

A. ELY-MONBET

Assoc. Bret. U. R. B. — Salon du Mobilier, Paris 1905. Congrès U. R. B. Carnac 1906.

CHATEAU DE CAUREL (Côtes-du-Nord)

Représt à Mexico : **L. ELY.**

LIVRAISON DIRECTE — PRIX DE FABRIQUE

SCULPTURE — **Ferronnerie** — FAIENCES — BRODERIE — *Modelage, gravures*

Exécution de tous travaux de tous styles

Documents sur demande.

Avantage aux membres de Soc. bretonnes.

Echon : Etagère bret. sculptée 0.58 × 0.50 franco domicile 15.90 remb' 0.60.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

Henri BAVARD
DENTISTE
2, Place Thiers, à MORLAIX
Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

Prochainement, le cabinet dentaire de Monsieur BAVARD, sera transféré, 2, Quai de Léon, pour cause d'agrandissement et de meilleur aménagement.

CHARCUTERIE -- COMESTIBLES
Restaurant

C. GEOFFROY
Rue du Sel - CARHAIX

PRODUITS DE 1re QUALITÉ
Prix Modérés

GRAND CHOIX D'ARMES
COUTELLERIE

MACHINE A COUDRE
GRITZNER
«» ROTATIVE «»
à très grande vitesse
La plus nouvelle et la meilleure
MACHINE DU MONDE
Vente à terme, Réparations

MARIE Aîné
Place Emile-Souvestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame
MORLAIX (Finistère)

EPICERIE ET MERCERIE

François LE COZ
Rue Fontaine-Blanche
CARHAIX

Paniers en tous genres. — Faïences et Poteries. — Spécialités de Cafés. — Vins, Eeaux-de-Vie. — Liqueurs.

M. LE COZ a l'honneur de prévenir le public qu'il loue à très bon marché de **la Vaisselle** pour Banquets, Noces, Diners d'Anniversaires, ainsi que **Tentes, Tables,** et **Chevalets** tout préparés.

ANCIENNE MAISON LE SAUZE

KERDILÈS
Place des Halles, Carhaix

Menuiserie. — Ebénisterie
Sommiers. -- Matelas. -- Plumes & Duvets
Meubles en tous genres toujours en magasin.
Cercueils et Réparations

Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne
CARHAIX
J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du *Touring-Club Anglais* et du *Touring-Club de France.*
Table d'Hôte à toute heure
Garage pour vélos; Fosses pour automobiles ; Omnibus à tous les trains ; Voitures de louage.
Brezonek a gomzer
ENGLISH SPOKEN
A very confortable Hotel for travellers
Moderate fares

LA Médecine Végétale
par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.

La **Méthode Végétale** qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».
Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et délabrent l'estomac, *sans opération*, ni mutilation mais à l'aide de *sucs végétaux* et *sèves régénératrices*, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.
Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer : **Maladies de la Peau,** *Dartres, Eczéma, Vices du sang,* etc. **Tumeurs,** *Glandes,* **Maladies spéciales de la Femme,** etc. *Goutte, Rhumatisme, Epilepsie,* **Maladies contagieuses,** *Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète, Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie,* etc., etc.
Avec ce livre, chacun peut devenir son **propre médecin,** *se soigner et se guérir seul* de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines : **FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ.**
Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale,* ***fort volume de 352 pages,*** est envoyée *franco* contre ***0,60 centimes*** en timbres-poste, adressés au Dr de la *Pharmacie Vivienne,* ***16, Rue Vivienne, PARIS.***

Manufacture d'Orgues à tuyaux de Pianos & d'Harmoniums

Hermann WOLF, *QUIMPER*
18, Place Saint-Corentin (en face la Cathédrale)

Piano réclame. . . . . **475** fr.
Piano marque **Pleyel** . . . . . . **1,075** fr.
Prochainement le **Piano démocratique** sera lancé sur le marché. *Le piano sera fabriqué dans nos ateliers, par des ouvriers et avec des bois du pays.*
Isolateurs réclame, le jeu de 4. . **1** fr. **95**

Lutherie de Mirecourt :

Violon entier avec sa boîte, archet, colophane et jeu de cordes. . . . . . **15** fr. **90**
Mandoline, depuis. . . . . **8** fr.
Cordes de mandolines et de violon.
Cordes de soie, depuis. . . . . . . **0** fr. **30**
Chanterelle ajustée. . . . . **0** fr. **75**

TOUTE LA MUSIQUE MODERNE ET ANCIENNE, Remises de 10 % et 60 %.
Location de musique, livrable à domicile, tous les mois, dans tout le Finistère, au prix de Paris

ABONNEMENT pour **l'entretien** des pianos à dates fixes. . . . . (*QUIMPER,* 4 accords par an (*Département,* 3 — — (**12 fr.**

Un ancien Accordeur de la maison CAVEAU est attaché à la Maison.

Remise à neuf d'un piano :

Mécanique complète et **réglage** . . **95** fr.
Cordes et **chevilles** . . . . **95** fr.
Claviers feutre et **blanchissage** . . **35** fr.
Replaquage ivoire . . . . **65** fr.
Replaquage celluloïd. . . . . **35** fr.
Recollage d'un sommier de chevilles ou d'attache, pinçage et accords au diapason . . . . **95** fr.

CONSULTATION GRATUITE

Offerte à tous les Lecteurs

Nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui à tous les lecteurs atteints de faiblesse nerveuse, neurasthénie, maladies de l'estomac, du rein, du cœur, de l'intestin, aux malades de la poitrine ou des bronches, à tous les rhumatisants, goutteux, asthmatiques, etc., enfin à tous ceux qui souffrent, *une consultation gratuite* pour leur permettre de guérir par la Méthode Dermothérapique électro-végétale dont on ne compte plus les succès dans le traitement des maladies chroniques.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Veuillez indiquer ci-contre vos noms et votre adresse { ______________________

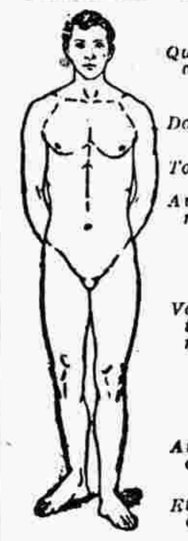

Quel est votre âge, et votre profession ?.... ______________________
Dormez-vous bien?.... ______________________
Toussez-vous?......... ______________________
Avez-vous des battements de cœur?..... ______________________
Votre estomac et vos intestins fonctionnent-ils bien?....... ______________________
Avez-vous fait des abus ou des excès?... .... ______________________
Etes-vous maigre ou obèse?.............. ______________________

AVIS. — Pour recevoir par le retour du courrier la *Consultation gratuite,* veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux; puis, vous répondrez simplement à toutes les demandes et *vous indiquerez sur les deux dessins,* soit à l'encre, soit au crayon noir, bleu ou rouge, *tous les points douloureux.* Vous adresserez ensuite ce questionnaire, par la poste, à **M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, Rue de la Pépinière, à Paris,** en l'accompagnant d'une lettre donnant tous les détails sur la maladie et vous recevrez aussitôt, **sans aucuns frais,** les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez employer la Méthode Dermothérapique pour obtenir la guérison rapide et complète.
Les consultations sont également données tous les jours de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés).

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

ORNEMENTS D'ÉGLISES, BRONZES ET ORFÈVRERIE
CHEMINS DE CROIX, CRÈCHES, STATUES
Encens, Mèches, Braise pour Encensoirs, Cire

G. LE POULLOUIN
18, Rue de la Trinité « GUINGAMP »
RÉPARATIONS DE VASES ET OBJETS SACRÉS,
ORFÈVRERIE DE TABLE, ARGENT MASSIF ET ARGENTÉ

La Dorure, la Réargenture des Couverts et Orfèvrerie de Table, le Bronzage, le Vernis doré sur métaux, sont exécutés dans mon Atelier et garantis sur facture.

TARIF DE RÉARGENTURE DES COUVERTS ET CAFÉS
Poids d'argent garanti (par douzaine)

60 grammes, le couvert, **2** fr. — 72 gr., le couv., **2** fr. **25.** — 84 gr., le couv., **2** fr. **50.** — 100 gr., le couv., **3** fr. — CAFÉS, 12 gr., l'unité **0** fr. **50.** — 18 gr., **0** fr. **60.** — LOUCHES, **3** à **5** fr.

MINIATURES PHOTO-BIJOUX, MONTURES OR, ARGENT, IMITATION

Edouard ROUILLARD
Marchand-Tailleur -- CARHAIX

Complets Haute-Nouveauté sur mesure depuis **45** fr.

Pardessus, Manteaux et Pèlerines en caoutchouc sans odeur et en tissus imperméabilisés non caoutchoutés
pour Hommes et Dames.

Vestons Alpaga et Coutil, Pantalons toile nationale et Treillis blanc

Grand Choix de Costumes Enfants dernière création, depuis l'âge de 3 ans

GRAND CHOIX DE CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, GANTS ET CRAVATES

Bandelettes Alpines pour Cyclistes et Chasseurs

Chapellerie, Chapeaux de feutre, souple et impers. Casquettes, Chapeaux de paille et de toile.

SPÉCIALITÉ de VÊTEMENTS de TRAVAIL

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, LIBRAIRIE

A. CROC
CARHAIX (Finistère)

Grand choix d'articles pour Communions, Médailles, Chapelets, Dizaines, Cachets.

GRANDE NOUVEAUTÉ { **Broches, Epingles de Cravates, Parures de Boutons, Boites d'Allumettes, Maroquinerie, ornés de la Statue de LA TOUR D'AUVERGNE.**

Grand choix de Bijoux pour Mariage, avec brillants et Perles-Parures et Bouquets en fleurs d'oranger.
Abonnements sans frais à toutes les revues périodiques.
Machine à coudre NEW-HOME. — Mekanikou da vriat gant rabat braz, gwarantet 5 bla.

COMPTOIR AGRICOLE DE BRETAGNE

TÉLÉPH. 2-26

Vve Ch. MARÉCHAL
21, Boulevard National à SAINT-BRIEUC

Ecrémeuse LANZ
la plus simple de toutes les écrémeuses
VENTE A L'ESSAI

Faucheuses, Moissonneuses, Lieuses DEERING
Les plus *légères,* les plus *pratiques,* les plus *solides*
En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.

Représentants du Comptoir à Carhaix :
Mme Vve GUILLOU & FILS
Sur le Château
FORGE ET CHARRONNAGE. — RÉPARATIONS

CONSTRUCTION AGRICOLE DE LANDERNEAU

E. BELBÉOC'H Ingénieur-Constructeur

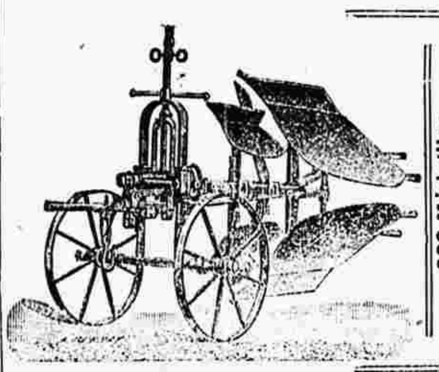

— 200 Médailles — GRAND PRIX *Exposition Internationale*

BRABANTS
PERFECTIONNÉS BREVETÉS.
Herses Canadiennes
et à Hérisson
EXTIRPATEURS A DENTS FIXES
ET A DENTS FLEXIBLES
Houes et Semoirs extensibles
BROYEURS — HACHE-PAILLE

Toutes mes **Charrues ÉMIETTEUSES** *ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable ; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues.* (Demander les références.)—*Représentant à Carhaix :* **Louis LE BESCOND.**

HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

INSTRUMENTS ARATOIRES — BENVIOU ARAT

A. BERNET-CHAROY et ses FILS, Constructeurs
à l'USINE DE MORLEY, par Dammarie (Meuse)

" THE BERNETT "
Nouveau Bisoc perfectionné Breveté S. G. D. G.

A ve engalet en eur gerzet ;
A labour en holl douarou ;
A ra eun ero pa gerer: 50 % a labour en gounid

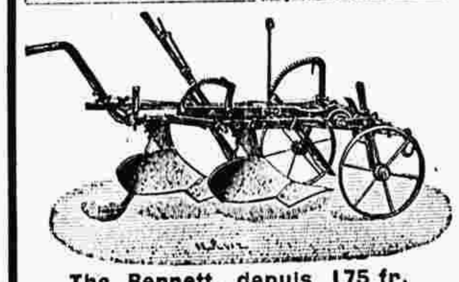

The Bernett, depuis 175 fr.

Houes à cheval, Butteurs
Scarificateurs, Extirpateurs
Déchaumeuses
Herses articulées tout acier
Rouleaux ondulés et lisses

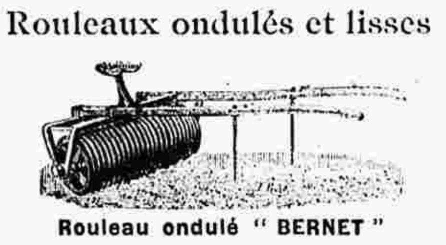

Rouleau ondulé " BERNET "

TÉLÉGRAPHE *ENVOI FRANCO DU CATALOGUE* TÉLÉPHONE

· MACHINES À BATTRE ·
EN BOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR.
· BROYEURS D'AJONCS ·
PRESSOIRS & MOULINS À POMMES

TANVEZ-LEVER & FILS
USINES HYDRO-ELECTRIQUES
DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER,
GUINGAMP
(CÔTES-DU-NORD)

· Envoi Franco du Nouvel Album illustré ·

Paris 1878 - Médaille d'Argent.
St Brieuc 1881 - Gd Dipl. d'Honr.
Vannes 1883 - Médaille d'Or.
ETC. ETC.
St Brieuc 1905 - Médaille de Vermeil (1er Prix).
Pontivy 1905 - Gd Diplôme d'Honneur.
Rennes 1906 - 1re Médaille Collaborateur.

TUD DIVAR ar MEAZ
euz a gantoniou KALLAK ha MAEL-KERAEZ
EN TI LOUIS AR BOULC'H
en Parrez PLUSKELLEK, e kafet :
Digwanerezed-Leaz **LISTER ;** *ha re all a bep sort adalek 100 lur, gwarantisset.*
Haderezed **ERER-BRABANT** a bep sort kalite hag a bep sort priz
Mekanikou da labourat douar en pep stum.

Les Tablettes Lass

La vogue de cet excellent remède va toujours grandissant.

Son action est en effet souveraine contre la **Constipation,** les **maladies du Foie,** de **l'Estomac,** des **Intestins.**

Avez-vous des **lourdeurs d'estomac,** des **gaz,** des **digestions pénibles ?** Prenez des **TABLETTES LASS.**

Avez-vous des **gonflements d'intestin,** de l'**oppression,** des **étouffements,** des **vertiges?** Prenez le soir une **TABLETTE LASS.**

Ce purgatif nouveau qui est en même temps **dépuratif, digestif, rafraichissant, vermifuge** a pour résultat de maintenir le ventre toujours libre **d'épurer et de fortifier le sang** et d'assurer le bon fonctionnement de tous nos organes.

C'est le plus efficace, le plus agréable et le plus économique des purgatifs.

Mode d'emploi une à deux tablettes le soir en mangeant.

Pour plus de détails consulter la notice qui accompagne chaque boîte.

Prix : 1 fr. 25

Dépôt : Pharmacie LE JANNE, à **CARHAIX.** — Pharmacie LE GAC, à **CALLAC** et dans toutes les Pharmacies.

Machines à tricoter

de tous Systèmes

Apprentissage gratuit

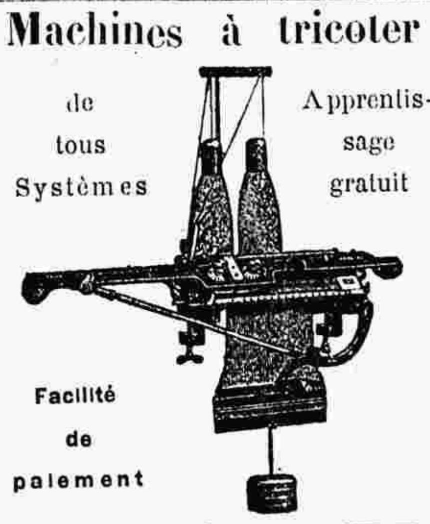

Facilité de paiement

Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
(Voir les Modèles au Magasin)

Carhaix, Imprimerie du Peuple
Le Gérant : Louis GOURLET

Benviou labour-douar mod nevez parfeteet

MAGNIER-BEDU
Ijiner-Oberer
en GROSLAY Seine-et-Oise)

Erer-Brabant simpl ha doubl
merk « JUPITER » evid douarou hag a beg

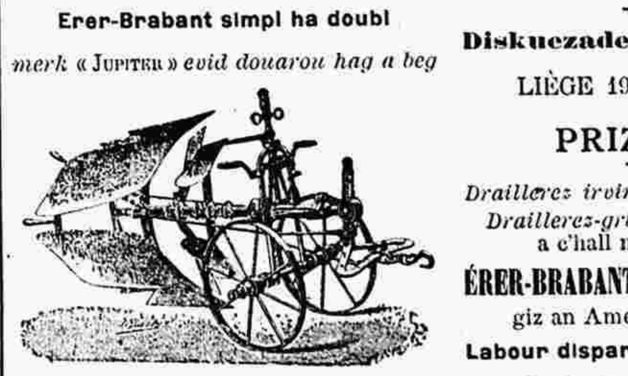

Diskuezadegou Enntre-broiou
EN
LIÈGE 1905, ha MILAN 1906

PRIZIOU BRAZ

Draillerez irvin nevez didorrapl he c'hern
Draillerez-grizieu gant troerez diabarz
a c'hall mala 3000 lur an heur
ÉRER-BRABANT eur SOC'H ha daou SOC'H
giz an Amerik, evid douarou gleb
Labour dispar, gant an neubeuta poan

Erer-Daousoc'h, Trisoc'h, Dizoulerezed, Ogejou dir, Kultivatourien kanadian var resorchou, Ruillou tôl ha potinn, Dic'hriziennerezed, etc.

Ar C'hatalog gant poltrejou ha diskleriadurez evit netra, var goulen

Gwerzer evitan : Charles ROYER, KERAEZ

Pour légalisation des signatures cicontre En Mairie de Carhaix, le 190